

Ville de Mayenne

Inventaire des archives communales 1565-1909



VILLE DE MAYENNE

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES
déposées aux Archives départementales de la Mayenne

RÉDIGÉ PAR

Alfred de MARTONNE (†)
archiviste de la Mayenne

ET

Isabelle LAS
attachée de conservation
du patrimoine

LAVAL
2010

Note

C'est dans les années 1880 qu'Alfred de Martonne, alors archiviste de la Mayenne, entreprit l'inventaire des archives de la ville de Mayenne antérieures à la Révolution (à l'exception des registres paroissiaux).

La publication de son travail en 1888 resta cependant inachevée, puisque seules les 24 premières pages de cet « inventaire sommaire » furent imprimées.

En 2009, la Ville de Mayenne ayant déposé aux Archives départementales les documents les plus anciens qui se trouvaient à la mairie et à la bibliothèque municipale, l'inventaire des documents postérieurs à la Révolution jusqu'au début du XX^e siècle a été poursuivi par Isabelle Las, attachée de conservation aux Archives départementales de la Mayenne.

Au total, ce sont près de 400 articles, formant un fonds de 12 mètres linéaires et couvrant une période de quatre siècles, qui sont ainsi mis à la disposition des chercheurs.

juin 2010

Illustration de la couverture : couverture en parchemin du registre de l'étapier de la ville de Mayenne (E-dépôt 108 CC 2).

Mayenne

E-dépôt 108

Archives communales

(Documents déposés aux Archives départementales le 11 août et le 31 octobre 2009 ; les articles GG 97, 1 K 2 et 1 K 3 ont été déposés à une date antérieure inconnue)

Archives communales antérieures à 1790

SÉRIE AA

ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE

- AA 1 Lettres patentes de Louis XIV, du mois de mars 1656, signées du roi, à Paris, portant que « notre tres cher et bien amé cousin le cardinal Mazarini, ayant acquis le duché de Mayenne la Juhé, qui est l'un des anciens duchez et pairie de France, et voulant reconnoistre en toutes occasions les services que notre dit cousin nous a rendus et à l'Estat et, en sa consideration donner à la ville de Mayenne, qui est le chef du duché, toutes les marques quy doivent appartenir à une ville de celte qualité ; à quoy nous sommes d'autant plus volontiers portez que cette ville est déjà recommandable par son antiquité et par sa scituation, par la fidélité que ses habitants ont toujours eu et conservé envers les Roys nos predecresseurs et nous, et par les avantages qu'elle a depuis longtemps d'une élection et d'un grenier à sel et qu'il y a beaucoup de nos officiers en l'une et en l'autre des justices, outre que la juridiction ordinaire du duché est une des plus belles, des plus grandes et des plus considérables de notre Royaume, « le roi ordonne que la ville sera close de murailles avec tours, fossés et ponts levis, ainsi que les grandes villes du Royaume ; il sera bâti un hôtel commun, où les habitants pourront s'assembler en conseil de ville et communauté, « délibérer et répondre comme en hostel de ville pour le bien commun ; « il y aura un maire, quatre échevins, un procureur syndic des habitants, un receveur des deniers communs, un greffier et quatre archers de ville ; les maires et échevins auront connaissance et juridiction de tout ce qui concerne la défense de la ville et sa police, « sans qu'aucun habitant, de quelque qualité qu'il soit s'en puisse dire exempt ny demander ou proposer le renvoy devant d'autres juges ... ny mesme en vertu du privilege de commitimus ; « sont conservés les juges civils et criminels et autres officiers du duché en la connaissance et juridiction de tous les autres droits à eux appartenus ; il est créé, à titre d'office, quatre conseillers et assesseurs en la justice de duché pairie, pour avoir sceaux avec les juges civil et criminel et le lieutenant, immédiatement après eux et y avoir voix délibérative ; il est créé un maître des eaux et forêts pour veiller à la conservation des bois et des chasses dans l'étendue du duché ; les élections du maire et des deux échevins et du receveur seront faites chaque année par les habitants, le 1^{er} septembre, sauf le choix du cardinal

Mazarini ; il nommera seul le greffier de ville ; les archers seront nommés par les maire et échevins, etc. Signatures : « Louis. — Visa Seguier. — Par le roy Phelypeaux ; registrées ouy et consentant le procureur général du roy, pour estre exécutées et jouir par ledit impétrant de l'effet et contenu en icelles, selon leur forme et teneur, aux charges portées par l'arrest de ce jour à Paris, en parlement, le vingt-neuf juillet mil six cent cinquante-six, Dutillet. — Nihil. — Ces mesmes lettres ont esté aussy enregistrées à la Chambre des Comptes le 4 aoust 1656-1656 et à la Cour des Aydes le 23 dudit mois et an ; lesdits enregistrements sont marqués sur le duplicata desdites lettres qui est à la maison de ville. « Une pièce parchemin de 4 folios avec deux sceaux en cire verte pendant sur queues de soie rouge et verte : l'un en tête, aux armes de France, l'autre, au bas de l'acte, représentant, au droit, le roi assis sur son trône, avec couronne, sceptre et main de justice, deux anges à ses côtés, et à l'avvers les armes de France, sommées de la couronne royale, l'écu soutenu par deux anges.

À cette pièce est jointe une autre en parchemin, signée Louis, avec sceau royal en cire verte, datée de Paris, 11 septembre 1817, autorisant la ville de Mayenne à reprendre ses anciennes armoiries, qui sont : de gueules à six écussons d'or posés trois, deux et un.

L'inventaire de 1857 constatait l'existence dans les mêmes archives des pièces suivantes : « Copies des dites lettres patentes (celles de Louis XIV), autres lettres patentes, procès-verbaux, arrêts et enregistrements divers concernant la maison commune et concédant des droits en faveur du cardinal et des ducs de Mazarin, 16 pièces ou dossiers ; — Reconnaissances de fiefs et hommages dus au cardinal de Mazarin par les seigneurs et propriétaires du duché de Mayenne. ». 1656-1817

Les deux premières pièces décrites ci-dessus par A. de Martonne font défaut.

*Pièces contenues dans la liasse AA 1
déposée en 2009 par la bibliothèque municipale de Mayenne*

I - Pièces diverses

(les pièces de ce dossier sont numérotées de 1 à 24
et attachées par un lien)

1. Adjudication au profit du cardinal de Mazarin du droit de nomination et de présentation, ainsi que du droit annuel, de tous les offices royaux ordinaires et extraordinaires se trouvant dans l'étendue du duché de Mayenne, 15 décembre 1655. - 1 pièce papier.

2-4. Copies des lettres patentes de mars 1656. - 3 pièces papier.

5. Arrêt du parlement qui ordonne que les lettres patentes de mars 1656 soient enregistrées au greffe de ladite cour, 29 juillet 1656. - 1 pièce parch.

6. Enregistrement des lettres patentes de mars 1656 par la Cour des comptes, 4 août 1656. - 1 pièce parch.

7. Établissement d'un octroi dans la ville de Mayenne, 1657-1659, copie 1687. - 1 pièce papier.

- 8.** Don du droit de nommer et présenter aux offices de l'élection et grenier à sel de Mayenne et Ernée par le cardinal de Mazarin, 1657-1659. - 2 pièces papier.
- 9.** Quittance pour le remboursement du droit et faculté de nommer et présenter à tous les offices royaux ordinaires et extraordinaires se trouvant dans l'étendue du duché de Mayenne, 1666. - 1 pièce papier.
- 10.** Don par le duc de Mazarin à Jean le Gouë, lieutenant général civil et criminel du duché de Mayenne, d'emplacements « au dessus et joignant le palais neuf où nostre justice est exercée (...) pour bastir une maison de ville », 1667, copie 1669. - 1 pièce papier.
- 11.** Arrêt du conseil privé du roi rendu au profit du cardinal de Mazarin contre le lieutenant général civil et criminel et garde-scel en l'élection de Mayenne, 19 mars 1670. - 1 pièce parch.
- 12.** Désistement des échevins et procureurs syndic, 14 novembre 1672. - 1 pièce papier.
- 13-14.** Compte et extrait du compte rendu par Jean Laurenson de « la recette des deniers communs » de la ville de Mayenne, 1670-1671. - 2 pièces papier.
- 15.** Règlement de la ville de Mayenne, 3 mai 1683. - 1 pièce papier.
- 16.** Remboursement par Jean Le Gouë de la valeur du jardin qu'il s'était personnellement approprié sur le terrain donné en 1667 par le duc de Mazarin pour y établir une maison de ville, 1691. - 3 pièces papier.
- 17.** Mémoire pour le duc de Mazarin contre Jean Viel de Torbéchet, juge civil ordinaire de la ville de Mayenne, au sujet de l'acquisition de la charge de juge civil et maire perpétuel héréditaire, s. d. (après 1692). - 1 pièce papier.
- 18.** Arrêt du conseil privé du roi du 29 octobre 1693 sur la requête présentée par le cardinal de Mazarin contre Jean Viel, maire, qui s'était opposé à la nomination de deux échevins. - 2 pièces parch.
- 19-21.** Nomination des échevins : extrait des délibérations de l'hôtel de ville de Mayenne, arrêt du conseil du roi du 10 juillet 1703, mandement du roi ordonnant la publication et l'affichage dudit arrêt, 1703. - 2 pièces parch., 1 pièce papier.
- 22.** Délibération des habitants de la ville et faubourg de Mayenne au sujet de la charge de maire et de l'établissement d'un hôpital général, 14 décembre 1717. - 1 pièce papier.
- 23.** Factum pour les officiers de la sénéchaussée et siège présidial du Mans et les échevins et procureur de la ville de Mayenne contre le duc de Nevers, v. 1622. - 1 pièce papier.
- 24.** Mémoire sur le droit de la duchesse de Mazarin de nommer aux offices municipaux de la ville de Mayenne, s. d. (fin XVIII^e s.). - 1 pièce papier.

II - Maires et échevins

- 1.** Relevé des maires et échevins, 1656-1815. - 4 pièces papier.
- 2.** Nomination des maires et échevins, 1671-1759. - 23 pièces papier.

III - Pièces diverses (les dossiers sont numérotés de 1 à 16)

- 1.** Règlements généraux de police, 1658-1677. - 2 pièces parch., 4 pièces papier.
- 2.** Provision de l'office de juge civil au duché et pairie de Mayenne avec le titre de maire perpétuel, au profit de Jean Viel, sieur de Torbéchet, 26 août 1662. - 1 pièce parch.
- 3.** Règlementation de la circulation et du commerce des grains, du pain et de la viande, 1683-1770. - 3 pièces papier.
- 4.** Réception de René de Bazogers, de Grazay, dans la charge de juge général civil et ordinaire du duché de Mayenne, laissée vacante par le décès de Gilbert-René de Chappedelaine, seigneur d'Isle, 30 juin 1727. - 1 pièces papier.
- 5.** Arrêt de la Cour des aides qui ordonne que les officiers de la barre ducale de Mayenne seront rayés des rôles des contribuables aux tailles, 21 janvier 1739. - 1 pièce parch., 1 pièce papier.
- 6.** Provision de l'office de juge civil de Mayenne au profit de Jacques-Francois Le Frère, sieur de Maison, 16 mai 1746. - 1 pièce parch.
- 7.** Contrat de vente de la charge et office de juge civil et ordinaire au duché de Mayenne par Le Frère de Maison à Bichain de Montigny, 19 décembre 1759. - 1 pièce papier. Provision de l'office de juge civil de Mayenne au profit de François-Jean Bichain de Montigny, 1^{er} février 1760, 1 pièce papier.
- 8.** Opposition à la construction des halles, 1764-1766. - 10 pièces papier.
- 9.** Lettre des régisseurs du roi relative à la perception du don gratuit, 13 mai 1765. - 1 pièce papier.
- 10.** Arrêt pour la police de la ville de Mayenne en faveur des officiers de la barre ducale, 26 août 1766. - 1 pièce parch.
- 11.** Instruction relative au règlement des prisons, 26 septembre 1766. - 2 pièces papier.
- 12.** Lettre du vice-chancelier relative à une contestation élevée entre les officiers de la barre ducale et le sieur Dupont Grandjardin, gouverneur de la ville, sur une question de préséance, 9 novembre 1766. - 1 pièce papier.
- 13.** Lettre de Joly de Fleury à Lebfèvre de Cheverus, juge de Mayenne, relative à la nomination des échevins, 15 août 1766. - 1 pièce papier.

14. Règles prescrites pour l'élection des notables devant concourir à l'administration de la ville de Mayenne, 27 août 1768. - 1 pièce papier.

15. Dispositions relatives aux pèlerinages effectués hors du royaume, 24 octobre 1769. - 2 pièces papier.

16. Expulsion des mendiants étrangers hors de la ville de Mayenne, 1774. - 2 pièces papier.

SÉRIE BB

ADMINISTRATION COMMUNALE

BB 1* Délibérations des officiers et habitants de la ville de Mayenne. - Copie des lettres patentes de Louis XIV, en date du (20) mois de mars 1656, portant création de la maison commune de Mayenne et des privilèges de la ville. - Actes d'assemblées des habitants - nomination du maire par les habitants ; - confirmation de cette nomination par le cardinal Mazarin, duc de Mayenne ; - création par le roi des greffiers alternatifs des tailles ; - nomination d'un procureur de la maison de ville : - condamnation des maire et échevins de la ville et du général des habitants à une amende pour avoir fait, sans l'avis du roi, la levée de six et trois deniers pour pot de vin qui se débite en la ville ; - remplacement par le général des habitants de quatorze échevins : - procès soutenu par la ville de Mayenne pour le droit de percevoir les six et trois deniers réclamés par la Chambre des Comptes et la Cour des Aides ; - délibérations relatives : au maniement des deniers de la ville, au meublement de la maison de ville, au logement des soldats chez les habitants, à la continuation de l'octroi accordé à la ville par le roi, à la nomination de deux membres du corps de ville, députés vers Mazarin pour se plaindre de la passée des gens de guerre, à la défense faite aux habitants de jeter des immondices dans les rues, à l'obtention d'un arrêt de main levée pour les deniers d'octroi, etc., etc. 1657-1673

BB 2* Registre des délibérations du général des habitants de la ville de Mayenne. - Attestation en tête du volume que le présent registre a été remis à M. Nicolas Guimond, greffier, que M. Tanquerel, procureur ducal (en 1728) a entre les mains le registre qui précède celui-ci (lacune de 1673 à 1680) où est inscrit ce qu'il y a de plus remarquable qui concerne la ville, qui lui a été remis par M. Guyard de la Fosse, prêtre, auquel il avait été confié pour travailler aux antiquités du Bas-Maine. (« Il est nécessaire qu'il soit à l'hôtel-de-Ville. ") Manque ; celui-ci porte le titre : « troisième registre. « Délibérations relatives : aux dépenses faites pour la ville et ses affaires par Guy Le Pannetier, sieur de la Morinaye, conseiller assesseur au siège de Mayenne, caution de Jullien Poitevin, ci-devant fermier des deniers de la ville, - aux frais faits par un député envoyé vers Colbert pour obtenir dégrèvement de la taille, - à l'établissement des manufactures dans la ville, - aux réparations à faire à la voûte de l'église, - sur les nominations d'échevins, - au port de 18 chapons gras, envoyés de la part de la communauté de la ville « à Messieurs les officiers de la chambre des comptes au sujet des comptes de cette communauté ; « envoi de personnes pour aller saluer « de la part de ladite communauté ... Monseigneur de Bechameil, à présent intendant de cette généralité du Mans, « qui doit arriver dans cette ville, et lui demander le dégrèvement de la taille sur le sel ; envoi de députés vers M. de Louvois, - pour réclamer

contre le passage des troupes, vers M le comte de Tessé, lieutenant du roi dans la province du Maine, pour lui demander sa protection ; dépenses du bureau de charité de la ville ; règlement pour forcer par voie militaire (au moyen des archers de l'Hôtel-de-Ville) les députés du corps de justice des quartiers de la ville à se trouver aux assemblées générales, etc. 1680-1687

BB 3*

Délibérations de la communauté de la ville de Mayenne concernant : - les nominations d'échevins, - les paiements d'ouvrages faits aux deux chapelles de l'église de Notre-Dame de Mayenne, - le bail pour le transport des boues de la ville, - les lettres du roi portant défense de vendre des marchandises et draps de laine de qualité défectueuse, sous peine de confiscation, brûlure et adirement, - la nomination de l'administrateur du bureau de charité de la ville, - les frais de pose du pavé fait nouvellement « sur les buttes de cette ville, pour aller à la maison seigneuriale que Monseigneur a fait construire et dans le chemin ou rue qui conduit au lieu de la Croix, depuis la grande place des halles ; » - le bail de la réparation et entretien des pavés de la ville, - la nomination du capitaine de la ville et château de Mayenne, - le compte à rendre par la communauté de ville des deniers perçus par elle à la Chambre des Comptes, - la réception des comptes particuliers des fermiers et receveurs de la ville, - les voyages faits à Paris pour y faire approuver les comptes de la ville, - l'augmentation du traitement du sieur René Le Peltier « l'un des chassegueux ordinaire du bureau de la charité, » - la nomination des receveurs des deniers de la ville, - les réparations à la muraille du jardin du presbytère, - « l'augmentation et accommodement aux deux portes par où passe la procession, » - le rétablissement du bureau de charité, qui a cessé « faute de fonds » et la nomination de ses administrateurs, - la nomination d'un procureur du collège de cette ville, au lieu de M. Adam Deschamps, conseiller à la barre ducale (délibération à laquelle a pris part le duc de Mazarin, qui a signé à la fin « Armand-Charles Mazarin »), - les réparations à faire à la couverture et aux murailles du palais, - le fournissement fait pour les soldats de milice de la ville. - la collocation des deniers de l'Hôtel-Dieu ; - lettres du duc de Mazarin nommant les officiers de la maison de ville, etc. 1687-1694

BB 4*

Délibérations des assemblées de l'Hôtel-de-Ville, signées par Jean Viel, sieur de Torbéchet, juge civil et ordinaire au duché pairie de Mayenne, conseiller du roi, maire perpétuel héréditaire de la ville, et par Rymer de la Fresnaye, conseiller du roi, son procureur en l'Hôtel-de-Ville ; - lettres de provision du roi pour le sieur Simon Gasté de la charge de commissaire particulier aux revues et logements des gens de guerres du roi pour Mayenne, charge héréditaire, aux gages de trente-six livres par an, avec attribution de cinq sols par chaque extrait de revue qu'il délivrera ; - réception du sieur Gasté par Philippe-Charles de Frouslay, lieutenant général pour le roi au gouvernement du Maine et comté de Laval ; - délibérations concernant : le payement des gages arriérés dus aux « serviteurs publics » de la communauté, - l'imposition de 4 500 livres « d'ustensiles en cette ville et paroisse, » suivant l'ordre du roi, - le don de 1 000 livres fait à l'hôpital de la ville par Adrien Jendry, avocat au siège de la barre ducale de Mayenne, et sa femme damoiselle Anne Tripiet, - la donation de douze cent livres faite à l'Hôtel-Dieu par la demoiselle Louise Péan, fille majeure, à charge de nourriture et entretenir pendant sa vie elle et sa mère, - la nomination d'échevins, - la publication par brevets aux prônes des messes paroissiales de cette ville des convocations des habitants aux assemblées de ville sans indication du sujet (objet) de l'assemblée, convocation illicite et défendue par le maire ; - contestation entre le sieur Blanchet des Fraisnes et les habitants de la paroisse de Saint-Martin pour l'imposition qui a été faite du sieur des Fraisnes au rôle

des ustancilles dudit fauxbourg ; lettre de l'intendant déclarant que les officiers des troupes sont toujours exempts de l'ustancille et qu'il est juste d'en décharger le sieur des Fraisnes ; - lettres royaux nommant René de Boissel, en survivance de son père Jean de Boissel, avocat en parlement, à la charge de conseiller assesseur en l'Hôtel-de-Ville de Mayenne ; - exemption de charges accordée à Marie Breton, comme veuve de maître Pouyvet, vivant sieur de la Blinière, procureur général du duché de Mayenne, président de l'élection, conseiller, « contrôleur général pour Sa Majesté des venneries, toilles, chasses et fauconneries, « aux gages de 2 065 livres 13 sols 4 deniers, avec tous privilèges et inscription au rôle des exempts, etc. 1694-1702

BB 5*

« Registre pour servir à inscrire les délibérations et en registrer les ordonnances de messieurs les officiers de l'Hôtel-de-Ville de Mayenne, contenant cent rooles de papier timbré, dont le premier et dernier feuillé est parafé de nous Guy Billard de Lorière, conseiller du roy, juge général criminel audit Mayenne, lieutenant héréditaire du maire de ladite ville, etc. « Délibérations : - sur le « divertissement des titres du collège, « et des papiers servant d'instruction au logement des troupes, lesquels auraient été enlevés du coffre qui les contenait et dispersés par le sieur Davoynes, principal du collège, auquel on les avait communiqués « ; - ordre d'apposer les scellés sur ledit coffre ; - délibérations : - sur la fourniture nécessaire pour recevoir les prisonniers faits par la capitulation de Douai ; - sur la nomination de Nicolas Guimard comme greffier de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement du sieur René Davoynes, toujours absent ; - sur le percement d'une rue tendant de Boyère à la rivière ; - sur l'exemption d'impositions pour Jean Trollé, chargé de la conduite des aurloges de l'église et du palais de la ville ; - sur la confection de l'inventaire des titres et papiers de la ville par le sieur Fourmond ; - sur le remplacement du sieur Damien Meigno dans la place d'huissier audiencier de la ville par le sieur Antoine Thiboust ; - sur le premier rang appartenant au maire et au lieutenant de maire alternatif de la ville dans toutes assemblées et cérémonies ou processions publiques ; - sur la décharge de 1 050 livres demandée pour la « communauté ; « - sur le logement de la garnison de cavalerie ; - état des titres du collège en 1713 et de ses rentes et revenus ; - restauration de la grande salle du palais ; - répression de la liberté absolue de la boulangerie par l'obligation d'une déclaration préalable et du dépôt de la marque marchande ; - défense à « toutes personnes d'aller au devant des grains, beurres, volailles, œufs, poisson et toutes autres denrées, soit en ville où hors d'elle, lesquelles ne pourront estre vendues qu'aux lieux ordinaires du marché ; « - provision de lieutenant du roi pour M. Charles-François de Froulay, comte de Montflaux, 31 mars 1713 ; - inventaire des titres du collège, comprenant la note de 357 pièces cottées par lettres et qui ont été renfermées dans un coffre et mises sous deux clefs, etc. (folio 24.). 1712-1719

BB 6*

« Registre pour servir à inscrire les délibérations et ordonnances de messieurs les officiers de l'hôtel commun de la ville de Mayenne. Nomination du maire et des échevins, faite en présence de M. Gilles René de Chappedelaine, chevalier, seigneur d'Isle, juge général civil et ordinaire au duché pairie de Mayenne, en remplacement de ceux dont les fonctions expirent ; M. Poyvet de la Blinière (François), conseiller du roi, président du grenier à sel, sera continué dans les fonctions de maire pour deux ans, « si Monseigneur le veut ; « MM. Nicolas de la Motte, sieur de Beauvais, élu en l'élection, François Barbeau du Bourg, juge de Fontaine-Daniel, René Martin, sieur du Hautmonté, élu, sont nommés échevins pour la ville de Mayenne ; MM. Michel Juguin, avocat, Jean-Baptiste Relinaut, sieur des

Malicottes, receveur au bureau des traites, François Barbeau du Bourg, avocat à la barre ducale, sont élus par le faubourg Saint-Martin ; - délibérations sur les sujets suivants : l'assemblée, ayant demandé la continuation pour deux ans du sieur Poyvet de la Blinière, et Monseigneur ayant répondu que cette continuation était préjudiciable à ses intérêts et que les habitants n'ont droit que de présenter trois sujets, conformément aux lettres patentes d'érection de l'Hôtel-de-Ville, persiste dans sa désignation ; - nomination de M. Julien de la Londe, avocat à la barre ducale, comme principal du collège, à la place de M. Michel Davoyne, de quatre prêtres pour tenir les classes, en attendant l'arrivée des prêtres de l'Oratoire, qui doivent tenir le collège « dans quelques mois, » au prix de 200 livres par an, avec droit pour le principal de résider ou habiter dans l'église de N-D. De Mayenne ; - achat de la maison du sieur Davoyne pour l'établissement du collège, au prix de 1 200 livres ; - prestation de serment des échevins, conformément aux lettres patentes du mois de mars 1650 et au règlement « fait par feu monseigneur le duc de Mazarin » ; - copie des lettres de Paul Jules, duc de Mazarin, en date du 21 octobre 1719, nommant pour officiers de la ville, et échevins, sur la présentation des habitants : M. Nicolas de la Motte, sieur de Beauvais, élu en l'élection, au lieu et place de M. Jacques de Rivière, avocat, M. François Barbeau Coudray, avocat au siège ducal, au lieu de M. Gestière ; - autres lettres du même, du même jour, nommant pour maire M. François Poyvet, sieur de la Blinière ; - nomination de M. Jean Morice, prêtre de M. Dame, pour la place de professeur au collège ; - nomination de François Canée comme archer de l'Hôtel-de-Ville, etc. 1719-1734

BB 7*

« Registre pour servir à inscrire les délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mayenne », paraphé par Michel Barbeau de la Couprie, avocat ducal au siège de Mayenne, et maire de la ville ; - comparution devant l'assemblée de ville de M. Jean-Louis Lefebure de Chevrus, conseiller du roi, trésorier, receveur et contrôleur alternatif et mi-triennal des octrois et deniers patrimoniaux de la ville de Mayenne et faubourg Saint-Martin, requérant de recevoir sa caution de 1 500 livres, accompagné de Jean Radou, sieur de Chauvelier, déposant l'acte de caution du sieur Lefebure par son frère Vincent Lefebure, étudiant au séminaire du Mans, de la somme susdite ; - visite ordonnée pour établir un devis estimatif des frais nécessaires au rétablissement du « dosme qui soutient le monuement, quadrature et timbre de l'orloge du Palais de cette ville ; « - nomination de Julien Fourel, sieur du Gastel, comme procureur de l'Hôtel-de-Ville ; - nomination des personnes chargées de l'imposition de la taille proportionnellement sur les maisons et fonds de terre dont elle est composée et sur les personnes taillables ; - nomination du maire : messire Jean Legoux, conseiller du roi, président du grenier à sel, à la place de M. Michel Barbeau, sieur de la Couprie ; de trois premiers échevins, de trois seconds échevins, de trois troisièmes échevins, de trois quatrièmes échevins, du procureur syndic, du praticien, du procureur en l'élection ; - nomination des échevins, sur la proposition des habitants, par damoiselle Louise-Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin, et prestation de serment desdits échevins ; - nomination de Pierre Bouessay, lieutenant général, comme maire de la ville par M. le duc de Duras et madame de Rohan, duchesse de Mazarin, ayeul paternel et maternel et tuteur honoraire de mademoiselle de Duras, duchesse de Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne ; - continuation de messire Étienne Salin, avocat au parlement, comme receveur de l'Hôtel Dieu, pour une année ; - demande au Roi d'une somme de 30 000 livres « pour employer à l'achat de grains et éviter le manquement total ou du moins tâcher d'en faire diminuer le prix ; « - ordre d'exécuter le règlement de police des ducs de Mayenne et défense à tous propriétaires ou locataires

de maisons de les affermer aux étrangers sans biens ni professions et de leur donner retraite, etc. 1734-1758

BB 8*

« Registre pour servir à inscrire les délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Mayenne, « paraphé par Augustin Hochet de la Terrerie, juge de la juridiction de Savigny, maire de Mayenne ; - convocation des habitants par Jacques-François Lefrère des Maisons, écuyer, juge général civil et ordinaire de la barre ducale et pairie de Mayenne ; demande de diminution d'impôts, à cause de l'interruption absolue du commerce et de l'écrasement fait par les passages continuels des troupes qui séjournent dans cette ville, spécialement en ce qui concerne la paroisse de Saint-Martin, située au faubourg de la ville, imposée « comme paroisse de campagne, « à la somme de 563 livres et « en ce que notre dite ville de Mayenne est taxée sous la détermination qui suit : Mayenne, idem, six mil livres, dans la colonne des villes immédiatement la cinquième de la généralité dont Tours est la capitale, qui est comprise sous cette dénomination : Tours, faubourgs et dépendances, soixante mil livres, que Mayenne doit avoir également son fauxbourg annexé avec elle, parce que tous les fauxbourgs des autres villes de la généralité de Tours sont annexés et réunis à leurs villes et que Saint-Martin de Mayenne ne peut en être seul excepté ; « - réception de serment des sieurs François Bouvier du Hameau et Gilles Mautant de la Chevalerie, nommés échevins par madame la duchesse de Mayenne (Louise de Durfort de Duras), fondée de procuration de son époux Louis-Marie Guy d'Aumont, duc de Mazarin ; - réception du sieur Pardouls comme commis du sieur Mautant (Julien) fils, adjudicataire en partie des droits imposés sur les boissons pour le don gratuit ; - réception de la lettre de monseigneur Lescalopier, intendant de la généralité de Tours, portant ordre au maire et aux échevins de la ville de Mayenne d'engager cinq hommes pour le remplacement de la milice et de les faire conduire au quartier d'assemblée qui sera indiqué par le subdélégué, dans le courant du mois ; - remplacement du sieur Chabrun comme principal du collège par le sieur René Hay, prêtre, sur la démission du premier, à la charge de faire l'exercice du collège à commencer depuis les enfants jusqu'à la philosophie, au traitement de 1 370 livres, sur lesquels il devra payer les régents, acquitter les fondations et les décimes ; - établissement d'un droit de 4 sols « à perpétuité sur chaque pièce de toile qui sera aunée par les fraudeurs même les toiles bourgeoises et grandes laisses qui leur seront portées à auner ... « pour la construction de la halle, fraudoirs et bureau et leur entretien, etc. 1758-1766

BB 9*

« Registre pour servir à inscrire les assemblées générales ... collé et paraphé par François-René Lefébure d'Argencé, conseiller du roi et son receveur aux tailles, au siège de l'élection de Mayenne, échevin à l'Hôtel de-Ville ... « - Mémoire présenté par MM. Les administrateurs du collège au sujet des anciens revenus du collège ; état dressé par le directeur des aides des restitutions à faire pour des droits prétendus indûment perçus sur les boissons et boucheries et remboursement des frais faits en conséquence ; - demande au roi d'accorder le tarif, au lieu de la taille et capitation ; - proposition d'autoriser les officiers municipaux à solliciter l'excédent du don gratuit, la partie du roi acquittée, pour subvenir à l'acquittement des dettes de l'Hôtel-de-Ville et à l'emploi des grosses réparations, même pour la construction d'une nouvelle fontaine sur la place des halles, où se tiennent les foires et marchés ; - nomination par le roi de Jean-Jacques Dupont du Grandjardin, gendarme de la garde ordinaire du roi, comme gouverneur de la ville de Mayenne ; - radiation par les maire et échevins sur les registres des délibérations de l'extract des registres du Conseil d'État autorisant l'établissement d'un droit de 4 sols sur chaque

pièce de toile ; - ordre de poursuivre les oppositions formées à la perception du don gratuit ; - provision (copie) de l'office de lieutenant de roi de la ville de Mayenne en faveur du sieur Giffard de la Porte, capitaine de la milice de la ville de Mayenne, ayant acquitté les droits de sa nomination dans les parties casuelles du roi ; - demande de Mme de Villiers tendant à être autorisée à faire les frais de l'enregistrement des lettres patentes et provisions de l'homme au Roy à la Chambre des Comptes ; - copie de la déclaration du roi et lettres patentes portant règlement pour la comptabilité des deniers communs d'octrois et patrimoniaux des villes et bourgs du royaume, données à Versailles les 27 juillet 1768 et 13 février 1768, registrées en la Chambre des Comptes ; prière à monseigneur le contrôleur général et monseigneur l'intendant, vu le prix excessif des grains depuis trois ans, la modicité de la récolte, de faire prêter à la ville de Mayenne une somme de 50 000 livres ou tout autre pour faire venir des grains pour la subsistance du peuple (20 octobre 1769). 1766-1787

BB 10*

Délibérations des officiers et habitants de la ville de Mayenne. - Récit de la députation envoyée vers l'évêque du Mans pour lui présenter les hommages de la ville, le féliciter de son avènement, lui demander sa médiation et son concours pour l'établissement projeté, depuis longtemps désiré, d'un hôpital général en cette ville ; les députés de la ville ont, pour montrer à monseigneur l'évêque que ce projet n'était pas chimérique, mis sous ses yeux différents actes de cession et dons en faveur de l'hôpital général, aussitôt qu'il sera établi ; ils ont demandé au prélat qu'il approuvât cet établissement et ordonnât la destruction des bâtiments, enclos et pré de la Madeleine, seul endroit convenable à l'établissement d'un hôpital général et sans lequel il ne peut avoir lieu ; l'évêque a reconnu la nécessité de l'établissement projeté, mais quant à la destruction demandée, il a déclaré que son décret serait prématuré et contraire aux règles ; - copie de l'ordonnance de monseigneur Gaspard de Jouffroy Goussent, évêque du Mans, relative à l'objet susdit ; - choix de l'emplacement pour ledit établissement, savoir : les maisons et jardins du Pressoir et les pièces de terre de la maladrerie de Saint-Jacques ; - dons audit hôpital par René Guyard, marchand de vins, Renée-Françoise Gasté du Parcq, René Morin de la Pitardière, Renée Duval ; - entrée des Anglais prisonniers à l'hôpital (1779) ; - réparation à l'aqueduc de la ville ; - établissement de plusieurs réverbères à l'huile dans la ville et les faubourgs ; - réclamation des héritiers du sieur de la Valette contre la demande des officiers municipaux de Mayenne tendant à réunir à l'hôpital dont ils sollicitent l'établissement différents objets provenant de la succession du sieur de la Valette (Gestière) qui les avait légués audit établissement ; - réception des lettres patentes du roi, du mois de septembre 1780, portant établissement d'un hôpital général en cette ville ; - condoléance au duc et à la duchesse de Valentinois sur le décès de la duchesse de Mazarin, dame de cette ville ; - prise de possession des bâtiments et de la chapelle de la Madeleine pour recevoir les pauvres de l'hôpital général ; - cérémonie solennelle et procession à l'occasion de cet événement (1781). 1779-1792

SÉRIE CC**FINANCES, IMPÔTS ET COMPTABILITÉ**

CC 1

« Annuel des offices estant dans l'estendue de Mayenne pour les années 1662 et 1663, 1664, 1665 ; » - « registre des ampliations des quittances du droit annuel païé par les officiers estant dans l'estendue du duché de Mayenne pour les années 1662 et 1663 ; « - quittances délivrées aux personnes dont les noms suivent, par « Gabriel Picon, sieur de la Boudre, trésorier général et procureur de monseigneur le duc de Mazarin et de Mayenne, pair de France, ayant le droit de nomination et présentation aux offices royaux estant dans l'estendue dudit duché ; « - Jean de la Ruelle, sieur des Tousches, conseiller du Roi et son procureur au grenier à sel d'Ernée, par les mains de M. Louis de Charné, son procureur, en vertu de procuration en date de ce jour, passée par-devant Simon Forveille, notaire royal, et Mathieu Gougeon, notaire au duché de Mayenne, a payé la somme de 44 livres 9 sols, à quoy il a esté taxé pour luy, sa veufve ou héritiers de la dispense de quarante jours de son office, durant l'année passée 1662 et la présente 1663, suivant la déclaration de Sa Majesté et arrêts donnés en conséquence. 8 février 1663 ; - noble Louis de Charné, sieur du Hautbois, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel d'Ernée, pour la charge de grenetier ancien moitié triennal, a payé 88 livres 18 sols pour jouir de la dispense des 40 jours de son office, etc., comme dessus, même date ; - Me Michel Poivet, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel, 53 livres 6 sols 8 deniers, pour dispense, etc., comme dessus, 28 février 1663 ; - noble Jean Gastin, conseiller du roy, contrôleur ancien et triennal au grenier à sel de Mayenne, 133 livres 6 sols 8 deniers, etc., comme dessus, 6 mars 1663 ; - noble Mr René Giraud, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Mayenne, 200 livres, etc., comme dessus, même date ; - Mr Jacques Bouthier, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Mayenne, 133 livres 6 sols 8 deniers, etc., comme dessus ; - Mr René Gaudin, président en l'élection de Mayenne, 133 livres 6 sols 8 deniers, etc., comme dessus, 7 mars 1663 ; - Mr Pierre Le Fauchoux, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel de Mayenne, 200 livres, etc., comme dessus, même date ; - Mr François Le Febvre, conseiller du roi, élu en l'élection de Mayenne, 106 livres 13 sols 4 deniers, etc. ; - Mr René Le Fauchoux, conseiller du roi, premier élu et assesseur dans l'élection de Mayenne, pourvu dans la charge au mois de juillet dernier « par arrest du conseil « (bâtonné), 53 livres 6 sols 8 deniers, etc., comme dessus, sauf les mots : passée 1662 et la, qui sont bâtonnés, 31 mars 1663 ; - « rasure deux mots attendu que ledit sieur de Chastenay ne paye que pour l'année 1663, n'ayant esté pourvu dans la charge qu'au mois de juillet par arrest du conseil, pour luy tenir lieu de remboursement de la charge d'élú supprimée, de laquelle il estoit pourvu cydevant ; « - Mr René Le Bourdais, conseiller du roi, contrôleur ancien et moitié triennal au grenier à sel d'Ernée, 50 livres, etc., comme dessus ; « rasure deux mots attendu que ledit sieur Le Bourdais ne paye que pour l'année présente 1663, n'ayant esté receu dans ladite charge que depuis la closture du panlet de l'année 1662 ; « - on lit en marge : « ce quatriesme avril 1663, j'ay reseu de M. de Coulonges du droit annuel payé par les officiers royaux dans l'estendue du duché de Mayenne pour les années 1662 et 1663, la somme de 1 196 livres 14 sols, conformément aux onze quittances (les deux mentions qui suivent sont bâtonnées, ainsi que les feuillets 4 à 6 demeurés sans emploi) ; - Me René Lefeuvre, chevalier du guet de Mayenne, 30 livres « à quoy il a esté taxé par le conseil de monseigneur, suivant le résultat de ce jourd'huy ... Paris, ce 4 avril 1663 ; « - on lit en marge : « ce

4 avril 1663, les 9 pièces suivantes m'ont été rendues et déchirées, cette quittance est bonne quoique rayée, pour 30 livres, qui fait avec la somme de XIC IIIIXX XVI l. XIII s. à quoy montent les quittances remplies dudit registre, etc. ; - ce 4 avril 1663, les 8 quittances suivantes m'ont été rendues et déchirées ; « - 1664, Jean de la Ruelle, sieur des Touselles, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel d'Ernée, par les mains de M. Guy Le Pennetier, son procureur, en vertu de procuration passée par-devant Deslandes et Gasselinais, notaires royaux et du duché, 22 livres 4 sols 6 deniers, etc., comme dessus, « durant la présente année 1664 », 29 janvier 1664 ; - quittances délivrées par Gabriel Picon de Chasseneuille ou Chasseneuil, trésorier général et procureur de monseigneur le duc de Mazarin, etc., comme dessus ; - damoiselle Ursule Bignon, femme et curatrice de noble « Ercul « Giraud, sieur du Tertre, conseiller du roi, grenetier alternatif et mitriennal au grenier, à cause de la maladie et paralysie dudit sieur du Tertre, depuis quatre mois : 200 livres, 8 février 1664 ; - noble Louis de Charné, sieur du Hautbois, conseiller du roi, grenetier ancien alternatif et triennal au grenier à sel d'Ernée, par les mains de M. Louis Lepage, son procureur, en vertu de procuration passée par-devant Goujon et Millaud, notaires royaux, en date de ce jour, 133 livres 6 sols 8 deniers, 18 février 1664 ; - noble René Billard, sieur de Branches (ou Brancher), conseiller du roi et son avocat au grenier à sel d'Ernée, 33 livres 6 sols 9 deniers, 9 février 1664, « le sieur Debranches a payé pour 1662 et 1663 et 1664 n'ayant point payé depuis 1661 ; « - noble Jacques Bouthier, conseiller au grenier à sel de Mayenne, 66 livres 13 sols 4 deniers, etc., même date ; - noble Jean Gastin, sieur de la Provostière, conseiller du roi, contrôleur alternatif et moitié triennal au grenier à sel de Mayenne, 66 livres 13 sols 4 deniers, etc., 11 février 1664 ; - M. René Lefauchaux, conseiller du roi, premier élu et assesseur dans l'élection de Mayenne, 53 livres 6 sols 8 deniers, etc., même date ; - noble Jean Lepennetier, greffier ancien alternatif et triennal au grenier à sel d'Ernée, par les mains de noble Guy Lepennetier, son procureur, par procuration, passée par Deslandes et Forveille, notaires royaux, 30 livres « pour trois années à raison de 10 livres par chaque an « etc., même date ; - noble François Lefebure, sieur d'Argenté, conseiller du roi, élu dans l'élection de Mayenne, 53 livres 6 sols 8 deniers, même date ; - noble René Lefebure, sieur de Loyerès, chevalier du guet, 15 livres, etc., même date ; - noble René Gaudin, conseiller du roi, président en l'élection de Mayenne, 66 livres 13 sols 4 deniers, etc., 15 février 1664 ; - noble Pierre Édard, sieur de la Chichaudière, conseiller du roi, président ancien au grenier à sel de Mayenne, 33 livres 6 sols 8 deniers, 16 février 1664, « et sans que la présente quittance puisse nuire ni préjudicier aux droits de monseigneur pour n'avoir pas payé le panlet pour les dernières années à cause de la suppression ; « - noble Daniel Dubois de la Chablière, conseiller du roi, président alternatif au grenier à sel de Mayenne, 33 livres 6 sols 8 deniers, 19 février 1664, « estant que la présente quittance, etc., comme dessus ; - noble René Le Bourdais, conseiller ancien et moitié triennal au grenier à sel d'Ernée, 50 livres, etc., même date ; - noble Pierre Le Fauchaux, sieur des Estepes, conseiller du roi, grenetier ancien et moitié triennal au grenier à sel de Mayenne, 100 livres, 20 février 1664 ; - M. Michel Poquet (Poyvet), sieur de Valmari, procureur du roi au grenier à sel de Mayenne, 26 livres 13 sols 4 deniers, dernier février 1664. On lit en marge : « le 13 avril 1664, j'ai reçu de M. de Colonges du droit annuel payé par les officiers royaux de l'estendue du duché de Mayenne pour la présente année 1664, la somme de 883 livres 17 sols 11 deniers, conformément aux seize quittances qui ont été remplis des noms et sommes ci-dessus ; - ce 13 avril 1664 les quatre quittances antérieures m'ont été rendues ; « - le reste du feuillet 11 et le feuillet 12 ont été bâtonnés comme sans emploi ;

- 1665, quittances délivrées par Gabriel Picon, sieur de Chasseneuil, etc., comme dessus : noble René Lefebure, écuyer, sieur de Loyères, chevalier du guet, 15 livres, 14 janvier 1665 ; - M. Daniel Dubois, sieur de la Chablière, conseiller du roi, président alternatif au grenier à sel de Mayenne, 33 livres 6 sols 8 deniers, etc., comme dessus, 23 janvier 1665 ; - M. Jacques Bouthier, sieur de la Bachelière, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Mayenne, 66 livres, 13 sols, 4 deniers, etc., 25 janvier ; - M. Pierre Édard, sieur de la Chichaudière, conseiller du roi, président ancien au grenier à sel de Mayenne, 33 livres 6 sols, 8 deniers, etc., même date ; - M. René Billard, sieur de Branches, conseiller du roi, avocat au grenier à sel d'Ernée, 11 livres 2 sols 3 deniers, 26 janvier ; - M. Jean Gastin, sieur de la Provostière, conseiller du roi, contrôleur alternatif et moitié triennal au grenier à sel de Mayenne, 66 livres 13 sols 4 deniers, 29 janvier ; - Charles Le Royer, second huissier audiencier au grenier à sel d'Ernée, par les mains de Pierre Poilvilain, son procureur, en vertu de procuration passée par-devant Jean Georges, notaire royal, 15 livres, « pour les trois années dernières, à raison de 100 sols par an », même date ; - M. Michel Poyvet, sieur de Valmari, procureur du roi au grenier à sel de Mayenne, 26 livres 13 sols 4 deniers, 6 février. On lit en marge : « le sieur de Valmari n'a rien payé pour ledit panlet et a creu que monseigneur auroit la bonté de le luy remettre, Poyvet » ; - M. François Lefebure, sieur d'Argencé, conseiller du roi, élu dans l'élection de Mayenne, 53 livres 6 sols 8 deniers, même date ; - M. René des Aulnois, conseiller du roi, esleu dans l'élection de Mayenne, 161 livres « pour trois années n'ayant point payé la précédente », même date ; - M. Pierre Le Fauchoux, sieur des Estepes, conseiller du roi, grenetier ancien et moitié triennal au grenier à sel de Mayenne, 100 livres, même date ; - M. René Le Fauchoux, conseiller du roi, premier élu et assesseur dans l'élection de Mayenne, 53 livres 6 sols 8 deniers, 11 février ; - M. René Le Bourdais, conseiller du roi, contrôleur ancien et moitié triennal au grenier à sel d'Ernée, 50 livres, même date ; - M. René Gaudin, conseiller du roi, président en l'élection de Mayenne, 66 livres 13 sols 4 deniers, même date ; - la fin du feuillet (sauf les notes marginales) et les feuillets suivants, jusqu'à la fin du volume, sont bâtonnés comme sans emploi. On lit en marge : « du 4e mars 1665, j'ay receu de M. de Colonges du droit annuel payé par les officiers royaux dudit duché pour la présente année 1665 la somme de 752 livres 2 sols 3 deniers ; - conformément aux 13 quittances des noms et sommes de l'autre part y compris la quittance de 26 livres 13 sols 4 deniers, qui fait la deuxième de M. de Valmary, ainsi qu'il paroît par sa déclaration a resté de ladite quittance qu'il faut déduire partant, reste 725 livres 8 sols 9 deniers ; « - et plus loin : « le 4e mars 1665, les six quittances suivantes m'ont esté rendues. " 1662-1665

CC 2* Registre de l'étapier de la ville de Mayenne, contresigné par les sergents, indiquant l'arrivée et le départ des troupes dans cette ville et le passage des régiments ou corps de troupes de cavalerie ou de pied, sans autre détail. 1757-1767

CC 3* « Octrois de la ville et faubourgs de Mayenne pour les années mil sept cent soixante-quinze, mil sept cent soixante-seize et mil sept cent soixante-dix-sept ; - Pierre-Joseph Sénéchal, syndic receveur double, M. Duparc, procureur ; « - compte de l'emploi des deniers communs de la ville de Mayenne par le syndic susdit, divisé en recettes et dépenses ; recettes : octrois de la ville (bail), sol pour livre du prix principal du bail, rentes dues à la ville, deniers non consommés, réunion des 20 offices municipaux à la ville, revenus patrimoniaux de la ville ; dépenses : ouvrages, réparations, nettoyage des rues, enlèvement des boues, feu de joie, entretien du pavé,

des fontaines, présents de ville (passages de M. de Sartines, ministre, et de la princesse de Lamballe), gages de l'horloger, du principal du collège, des maîtresses d'école, des bas officiers de ville, du greffier ; affaires communes de la ville, logement du commissaire provincial des guerres, des commissaires ordinaires des guerres, gages du préposé au recouvrement des vingtièmes de la ville, du comptable, recouvrement d'état, dépenses communes ; total : 14 173 livres 4 sols 2 deniers en dépense ; 15 233 livres 14 sols 11 deniers en recette ; fonds non consommés : 760 livres 10 sols 9 deniers, restés entre les mains du comptable. 1775-1777

CC 4* « Deniers communs et d'octrois de la ville de Mayenne » pour les années 1749-1750 et 1751. « M. Louis Richard de Villiers, receveur double, M. Fredureau, procureur ; - « compte de M. Louis Richard, sieur de Villiers, receveur ancien et mytriennal alternatif et mytriennal des deniers communs et d'octrois de la ville et communauté de Mayenne, pourvu desdits offices au lieu et place de feu M. Julien Urbain Le Baron, dernier possesseur par lettres de provisions et réception des 4 et 24 avril 1750 ; » - recettes : bail de la ferme des octrois, sol pour livres, rente due à la ville, fonds non consommé du compte précédent, dixième ; dépenses : ouvrages, réparations et entretien du pavé et des fontaines, nettoyage des rues, gages de l'horloger, du principal, de la maîtresse des écoles, des bas officiers de ville, du greffier ; - affaires communes et extraordinaires, logement du commissaire principal aux guerres, présent de ville, feux de joie, dixième denier, rétribution du prédicateur, vingtième des octrois, taxations attribuées à l'office de contrôleur des octrois et au receveur et comptable ; dépense : 11 541 livres 9 sols 2 deniers ; recette : 14 327 livres 9 sols 2 deniers ; reste dû par le comptable : 2 784 livres. 1749-1751

CC 5* « Octrois de la ville et fauxbourgs de Mayenne pour les années « 1778-1779 et 1780 ; - « M. Pierre-Joseph Sénéchal, syndic receveur double, M. Duparc, procureur : » - même distribution de recettes et de dépenses que le compte du même Duparc, pour les années 1775-1776 et 1777, compte triennal, dépense : 9 739 livres 15 sols 1 denier ; recette : 11 199 livres 18 sols 9 deniers. Reste entre les mains du comptable, comme fonds non consommés, sous obligation d'en faire recette en son prochain compte : 1 460 livres 3 sols 8 deniers. 1778-1780

CC 6* « Registre pour servir à inscrire les mandements et ordonnances de messieurs les officiers municipaux de la ville de Mayenne, pour les paiements qui sont à faire suivant les charges ordinaires et extraordinaires de l'Hôtel-de-Ville, ledit registre contenant cent quatre-vingt-quinze feuillets cottés et paraphés de nous, Julien de la Lande, avocat, maire de ladite ville, ce jourd'huy quinze octobre mil sept cent soixante-cinq ; « - mandements : de 210 livres au profit de Joseph Grain, adjudicataire des pavés de la ville ; - 1766 : 50 livres pour les archers de l'Hôtel-de-Ville, pour une demie année de leurs gages ; - 78 livres pour les archers des pauvres, pour une demi-année de leurs gages ; - 150 livres pour Guillaume Derouet, fontainier, pour raison de son adjudication à raison de 200 livres par an ; - 300 livres pour les sœurs des écoles, pour 9 mois de leurs gages ; - 60 livres pour M. de Candé, commissaire des guerres, pour son logement ; - 44 livres pour M. Lefebvre d'Argencé, receveur des tailles, pour deux années des vingtièmes du greffier de la mairie ; - 163 livres pour François Faverie, préposé des vingtièmes pour la taxe imposée sur l'Hôtel-de-Ville pour l'année 1765 ; - 17 livres 12 sols pour M. Brochet des Jouvances, receveur des tailles pour le vingtième du greffe de la mairie ; - 422 livres 7 sols pour les sieurs Jean Lair Lamotte, cirier, René Guibert,

sonneur, Jean Brie, peintre, Jean Marin, menuisier, pour le service et catafalque de monseigneur le Dauphin ; - 150 livres pour Pierre Brancherie, horloger chargé de l'entretien de l'horloge posée sur l'Hôtel-de-Ville ; - 18 livres pour Mathurin Loison, pour avoir voituré et vidangé les décombres du pressoir ; - 36 livres 10 sols pour Gilles Gobard, serrurier, pour réparation de la porte Sainte-Anne ; - 32 livres 13 sols pour Guimond, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, pour ports de lettres ; - 10 livres pour Jean Travigné, pour le nettoyage du canal de Marboue ; - 770 livres pour M. Hayeppel, en conséquence du procès-verbal d'assemblée ; - 108 livres pour présent de ville faits à monseigneur le duc de Praslin ; - 50 livres pour M. de Braux, commissaire des guerres pour une année de son logement, etc. 1765-1773

SÉRIE GG

CULTES, INSTRUCTION PUBLIQUE, ASSISTANCE PUBLIQUE

GG 1* « Registre ouvert pour inscrire exactement et dans leur entier les copies des extraits de naissance des militaires pensionnés du Gouvernement. « - 18 mai 1737, Baptise-René-François, fils de M. René Jarry-Desloges le jeune et de demoiselle Françoise de Lonlay, parrain : René Jarry-Desloges, notaire royal, marraine : dame Dommaire de Lonlay, né à Champéon, Desloges est capitaine ; - 7 mai 1755, Pierre, fils de Jean Faverie et de Marie Lair, né à Saint-Mars-sur-Colmont, Faverie est capitaine ; - 20 mai 1753, Nicolas-François, fils de Nicolas-François Leforestier et de dame Renée-Perrine-Françoise Berdin de la Monnerie, né à Mayenne, Leforestier est capitaine ; - 11 février 1754, Julien, fils de François Martel et de Julienne Baudet, parrain : Julien Demeslay (de Meslay), marraine : Marie Baudet, né à Passais (Orne), Marlet est lieutenant ; - 15 février 1734, Denis, fils de Jean Coutreau, marchand, et de Catherine Rottier, né à Bannes (Sarthe), Coutreau est lieutenant de gendarmerie ancien ; - Les autres pensionnaires du Gouvernement sont les suivants : Richard, François, sergent (19 janvier 1747), Foulon, René, caporal (13 juillet 1740), Plé, Pierre, sergent (9 mars 1747), Gaugain, Pierre, sergent (1^{er} octobre 1733), Jean Lochu, sergent (23 septembre 1747), Mesnage, Michel, caporal (24 mai 1774), etc., soldats, gendarme, cavalier, dragon, grenadier, caporaux, René Julien Le Mesnager, capitaine, Robert-Julien Brigadier, etc. ; - État nominatif des militaires pensionnés du Gouvernement (1759-1788), le seul nom à citer est celui de François-Pierre Tiger de Rouffigny, né à Alençon le 27 novembre 1758. 1734-1788

Registres paroissiaux

Notre-Dame

| | | |
|-----------|--|-----------|
| GG 2*-91* | Registres paroissiaux. | 1565-1792 |
| GG 2* | B. 1565-juin 1589 | |
| GG 3* | B. mars 1565-octobre 1585 ¹ | |
| GG 4* | B. juillet 1589-février 1602 | |
| GG 5* | B. mars 1606-avril 1641 | |

¹ En double.

| | |
|--------|------------------------------------|
| GG 6* | B. avril 1641-1652 |
| GG 7* | B. 1653-avril 1662 |
| GG 8* | B. mai 1662-1667 |
| GG 9* | M. 1638-1667 |
| GG 10* | S. 1638-1667 |
| GG 11* | BMS. 1668-1669 |
| GG 12* | BMS. décembre 1669-juin 1672 |
| GG 13* | BMS. juin 1672-janvier 1675 |
| GG 14* | BMS. 1675-juin 1677 |
| GG 15* | BMS. juin 1677-janvier 1681 |
| GG 16* | BMS. 1681-1683 |
| GG 17* | BMS. 1684-1686 |
| GG 18* | BMS. 1687-mars 1692 |
| GG 19* | BMS. avril 1692-janvier 1695 |
| GG 20* | BMS. 1695-novembre 1699 |
| GG 21* | BMS. novembre 1699-mars 1703 |
| GG 22* | BMS. mars 1703-janvier 1706 |
| GG 23* | BMS. janvier 1706-janvier 1709 |
| GG 24* | BMS. janvier 1709-janvier 1712 |
| GG 25* | BMS. janvier 1712-1714 |
| GG 26* | BMS. 1715-juillet 1718 |
| GG 27* | BMS. juillet 1718-juin 1721 |
| GG 28* | BMS. juin 1721-février 1726 |
| GG 29* | BMS. février 1726-mars 1728 |
| GG 30* | BMS. mars 1728-1729 |
| GG 31* | BMS. 1730-juillet 1731 |
| GG 32* | BMS. juillet 1731-juillet 1732 |
| GG 33* | BMS. juillet 1732-septembre 1733 |
| GG 34* | BMS. septembre 1733-septembre 1734 |
| GG 35* | BMS. septembre 1734-1736 |
| GG 36* | BMS. 1737 |
| GG 37* | BMS. 1738 |
| GG 38* | BMS. 1739 |
| GG 39* | BMS. 1740 |
| GG 40* | BMS. 1741 |
| GG 41* | BMS. 1742 |
| GG 42* | BMS. 1743 |
| GG 43* | BMS. 1744 |
| GG 44* | BMS. 1745 |
| GG 45* | BMS. 1746 |
| GG 46* | BMS. 1747 |
| GG 47* | BMS. 1748 |
| GG 48* | BMS. 1749 |
| GG 49* | BMS. 1750 |
| GG 50* | BMS. 1751 |
| GG 51* | BMS. 1752 |
| GG 52* | BMS. 1753 |
| GG 53* | BMS. 1754 |
| GG 54* | BMS. 1755 |
| GG 55* | BMS. 1756 |
| GG 56* | BMS. 1757 |
| GG 57* | BMS. 1758 |
| GG 58* | BMS. 1759 |
| GG 59* | BMS. 1760 |
| GG 60* | BMS. 1761 |
| GG 61* | BMS. 1762 |
| GG 62* | BMS. 1763 |

| | |
|--------|--|
| GG 63* | BMS. 1764 |
| GG 64* | BMS. 1765 |
| GG 65* | BMS. 1766 |
| GG 66* | BMS. 1767 |
| GG 67* | BMS. 1768 |
| GG 68* | BMS. 1769 |
| GG 69* | BMS. 1770 |
| GG 70* | BMS. 1771 |
| GG 71* | BMS. 1772 |
| GG 72* | BMS. 1773 |
| GG 73* | BMS. 1774 |
| GG 74* | BMS. 1775 |
| GG 75* | BMS. 1776 |
| GG 76* | BMS. 1777 |
| GG 77* | BMS. 1778 |
| GG 78* | BMS. 1779 |
| GG 79* | BMS. 1780 |
| GG 80* | BMS. 1781 |
| GG 81* | BMS. 1782 |
| GG 82* | BMS. 1783 |
| GG 83* | BMS. 1784 |
| GG 84* | BMS. 1785 |
| GG 85* | BMS. 1786 |
| GG 86* | BMS. 1787 |
| GG 87* | BMS. 7 janvier 1788-14 janvier 1789 |
| GG 88* | BMS. 16 janvier 1789-12 janvier 1790 |
| GG 89* | BMS. 15 janvier 1790-15 janvier 1791 |
| GG 90* | BMS. 15 janvier 1791-10 janvier 1792 |
| GG 91* | BMS et NMD. 12 janvier 1792-31 décembre 1792 |

| | | |
|--------------------|---|------------|
| GG 92 ² | Table des baptêmes. | 1602-1727 |
| GG 93 | Table des mariages. | 1746-1758 |
| GG 94 | Table des sépultures. | 1731-1745 |
| GG 95 | Table des baptêmes, mariages et sépultures. | 1758-1792 |
| GG 96* | Livre de point pour les fondations, services et sépultures de l'église Notre-Dame de Mayenne. | 1753-1765. |

Saint-Martin

| | | |
|-----------|--|-----------|
| GG 97-227 | Registres paroissiaux. | 1588-1792 |
| GG 97* | BMS. 1588-1606 [F° 3 r° : notes (1543). - F° 4 r° : inventaire des ornements. - F° 7 r° : revenus de l'affermage des fruits et herbage du cimetière de la Madeleine.. - F° 7 v°-28 r° : "Rentés dues à la dite fabricque et église". - F° 30 r-44 v° : "Sommaire et registre des lettres, actes et enseignemens estantz de présent et appartenantz à l'église et fabricque de Saint-Martin de Maienne et touchant les rentes, dons et legs faitz à l'entretien de la messe et confrairye des Trespassez... ". - F° 45 r°-46 v° : idem pour la confrérie du | |

² Les articles GG 92 à GG 95 font défaut.

Saint Sacrement. - F° 47 v°-57 r° : comptes-rendus par Jehan Duboys. - F° 58 r° 70 r° : états de rentes (1543). - F° 70 v° : notes diverses. - F° 71 r° et suivants : BM. 1588-1606.- F° 155 v° et suivants : notes³]. 1588-1606

| | |
|---------|--|
| GG 98* | B. 1606-1613 ⁴ |
| GG 99* | BMS. 1609-1649 |
| GG 100* | BMS. 1616-1641 ⁵ |
| GG 101 | B. octobre 1629-février 1646 |
| GG 102 | BMS. vers 1633-1634 |
| GG 103 | S. octobre 1629-janvier 1668. Au verso : M. novembre 1629-novembre 1646 |
| GG 104 | B. 1646-janvier 1668.Au verso : M. 1646-1667 |
| GG 105 | BMS. 1669 |
| GG 106 | BMS. 1670 |
| GG 107 | BMS. 1671 |
| GG 108 | BMS. 1672 |
| GG 109 | BMS. 1673 |
| GG 110 | BMS. 1674 |
| GG 111 | BMS. 1675 |
| GG 112 | BMS. 1676 |
| GG 113 | BMS. 1677 |
| GG 114 | BMS. 1678 |
| GG 115 | BMS. 1679 |
| GG 116 | BMS. 1680 |
| GG 117 | BMS. 1681 |
| GG 118 | BMS. 1682 |
| GG 119 | BMS. 1683 |
| GG 120 | BMS. 1684 |
| GG 121 | BMS. 1685 |
| GG 122 | BMS. 1686 |
| GG 123 | BMS. 1687 |
| GG 124 | BMS. 1688 |
| GG 125 | BMS. 1689 |
| GG 126 | BMS. 1690 |
| GG 127 | BMS. 1691 |
| GG 128 | BMS. 1692 |
| GG 129 | BMS. 1693 |
| GG 130 | BMS. 1694 |
| GG 131 | BMS. 1695 |
| GG 132 | BMS. 1696 |
| GG 133 | BMS. 1697 |
| GG 134 | BMS. 1698 |
| GG 135 | BMS. 1699 |
| GG 136 | BMS. 1700 |
| GG 137 | BMS. 1701 |
| GG 138 | BMS. 1702 |
| GG 139 | BMS. 1703 |
| GG 140 | BMS. 1704 |
| GG 141 | BMS. 1705 |
| GG 142 | BMS. 1706 |
| GG 143 | BMS. 1707 |

³ Par Macé de Lestang, curé de Saint-Martin ; quelques notes sur la guerre, folios 96, 97, etc.

⁴ Quelques mariages et sépultures figurent également dans ce registre.

⁵ En tête : notes du curé (1577-1651).

| | |
|--------|---|
| GG 144 | BMS. 1708 |
| GG 145 | BMS. 1709 |
| GG 146 | BMS. 1 ^{er} janvier 1710-3 janvier 1711 |
| GG 147 | BMS. 5 janvier 1711-3 janvier 1712 |
| GG 148 | BMS. 6 janvier 1712-30 décembre 1712 |
| GG 149 | BMS. 1 ^{er} janvier 1713-3 janvier 1714 |
| GG 150 | BMS. 2 janvier 1714-1 ^{er} janvier 1715 |
| GG 151 | BMS. 1715 |
| GG 152 | BMS. 1716 |
| GG 153 | BMS. 1 ^{er} janvier 1717-6 février 1718 |
| GG 154 | BMS. 1 ^{er} janvier 1718-15 février 1719 |
| GG 155 | BMS. 18 février 1719-24 janvier 1720 |
| GG 156 | BMS. 30 janvier 1720- 28 janvier 1721 |
| GG 157 | BMS. 4 février 1721-19 janvier 1722 |
| GG 158 | BMS. 21 janvier 1722-12 janvier 1723. |
| GG 159 | BMS. 14 janvier 1723-17 janvier 1724 |
| GG 160 | BMS. 18 janvier 1724-13 janvier 1725 |
| GG 161 | BMS. 15 janvier 1725-19 février 1726 |
| GG 162 | BMS. 19 février 1726-20 janvier 1727 |
| GG 163 | BMS. 6 janvier 1727-8 janvier 1728 |
| GG 164 | BMS. 2 janvier-30 décembre 1728 |
| GG 165 | BMS. 1729 |
| GG 166 | BMS. 1730 |
| GG 167 | BMS. 30 décembre 1730-13 janvier 1732 |
| GG 168 | BMS. 18 janvier-30 décembre 1732 |
| GG 169 | BMS. 1733 |
| GG 170 | BMS. 1734 |
| GG 171 | BMS. 1735 |
| GG 172 | BMS. 1736 |
| GG 173 | BMS. 1737 |
| GG 174 | BMS. 1738 |
| GG 175 | BMS. 1739 |
| GG 176 | BMS. 1740 |
| GG 177 | BMS. 1741 |
| GG 178 | BMS. 1742 |
| GG 179 | BMS. 1743 |
| GG 180 | BMS. 1744 |
| GG 181 | BMS. 1745 |
| GG 182 | BMS. 1746 |
| GG 183 | BMS. 1747 |
| GG 184 | BMS. 1748 |
| GG 185 | BMS. 1749 |
| GG 186 | BMS. 1751 |
| GG 187 | BMS. 1752 |
| GG 188 | BMS. 1753 |
| GG 189 | BMS. 1754 ⁶ |
| GG 190 | BMS. 31 décembre 1754-30 décembre 1755 |
| GG 191 | BMS. 1756 |
| GG 192 | BMS. 3 janvier-24 décembre 1757 |
| GG 193 | BMS. 31 décembre 1757-30 décembre 1758 |
| GG 194 | BMS. 31 décembre 1758-31 décembre 1759 |
| GG 195 | BMS. 1760 |
| GG 196 | BMS. 1761 |
| GG 197 | BMS. 5 janvier-29 décembre 1762. |
| GG 198 | BMS. 31 décembre 1762-30 décembre 1763 |

⁶ Le folio 1 manque.

| | |
|--------|--|
| GG 199 | BMS. 1764 |
| GG 200 | BMS. 1765 |
| GG 201 | BMS. 1766 |
| GG 202 | BMS. 1767 |
| GG 203 | BMS. 1768 |
| GG 204 | BMS. 1769 |
| GG 205 | BMS. 1770 |
| GG 206 | BMS. 1771 |
| GG 207 | BMS. 1 ^{er} janvier-29 décembre 1772 |
| GG 208 | BMS. 31 décembre 1772-30 décembre 1773 |
| GG 209 | BMS. 1 ^{er} janvier-31 décembre 1774 |
| GG 210 | BMS. 31 décembre 1774-29 décembre 1775 |
| GG 211 | BMS. 1776 |
| GG 212 | BMS. 1777 |
| GG 213 | BMS. 1778 |
| GG 214 | BMS. 1779 |
| GG 215 | BMS. 1 ^{er} janvier-30 décembre 1780 |
| GG 216 | BMS. 31 décembre 1780-31 décembre 1781 |
| GG 217 | BMS. 1782 |
| GG 218 | BMS. 4 janvier 1783-2 janvier 1784 |
| GG 219 | BMS. 1784 |
| GG 220 | BMS. 3 janvier-24 décembre 1785 |
| GG 221 | BMS. 24 décembre 1785-28 décembre 1786 |
| GG 222 | BMS. 31 décembre 1786-6 janvier 1788 |
| GG 223 | BMS. 8 janvier 1788-1 ^{er} janvier 1789 |
| GG 224 | BMS. 5 janvier 1789-3 janvier 1790 |
| GG 225 | BMS. 4 janvier 1790-26 janvier 1791 |
| GG 226 | BMS. 29 janvier 1791-12 janvier 1792 |
| GG 227 | BMS. 13 janvier-31 décembre 1792 |

GG 228⁷ Table des baptêmes, mariages et sépultures (4 cahiers). 1700-1792

SÉRIE HH

AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE

HH 1⁸ « Registre servant à Me Nicolas Guimond, greffier de la barre ducale et pairie de Mayenne, pour inscrire le prix et valeur des grains qui se vendent et débitent au marché de cette ville de Mayenne, ledit registre contenant cinquante feuillets qui ont été cottés et paraphés par nous René de Bosogers de Grazay, juge général civil et ordinaire au duché pairie de Mayenne, commencé ce jourd'hui lundi vingt-sept jour de juin mil sept cent trente-cinq, le bail du greffe consenti au profit dudit Guimond ayant commencé le vingt-quatre du présent mois et est signé de Bazogers. « En tête du registre se trouve la note suivante : « Le jugement qui fixe la mesure du boisseau à soixante livres poids de dix huit onces pour les rentes féodales, mesure de Mayenne, est du neuf janvier et onze avril sur les deux registres de Guimond greffier de l'année 1741 ; il y a un arrêt de la Cour qui ordonne provisoirement l'exécution dudit jugement en 1749. « » Les délivrances d'extraits du prix des grains pour les quatre saisons de l'année ont été fixées par le premier lundi de janvier, qui emportera février et mars par le premier lundi d'avril, qui emportera mai et juin, etc.

⁷ La table cotée GG 228 fait défaut.

⁸ Le registre coté HH 1 fait défaut.

« Mercuriales du prix des grains pour tous les lundis, jours du marché de Mayenne, pendant les années 1735 à 1788 ; - On lit sur le premier feuillet : « du lundi 29 juin 1735, François Houlbert, allivreur et mesureur des poids et mesures, sous-fermier de Pierre Verdier, fermier des halles et prevosté de Mayenne, a apporté le prix des grains. « - La fixation du prix de vente des grains avait lieu sur le marché en présence du juge civil, du procureur fiscal du duché et du greffier. Le registre a été arrêté le 17 juillet 1752, avec la signature Le Frère Demaison, puis continué ; les officiers chargés de la fixation du prix des grains paraissaient sur le marché en robe et faisaient mesurer les grains en leur présence, à la mesure barrée, en exécution d'un règlement local, lequel avait été publié aux prônes des messes paroissiales de la ville et faubourgs, le dimanche précédent et le lundi matin, aux quatre coins de la place des halles, à tous les marchés ; les officiers chargés d'établir le prix des grains sont indiqués par le registre de la manière suivante : 10 septembre 1759, M. Bouessay, lieutenant général, M. Tanquerel, procureur général, M. Mesnage, commis au greffe ; 13 septembre 1762, M. Gautier, conseiller, assesseur au siège de la barre ducale, M. Tanquerel, procureur ducal, M. Joseph Guimond, greffier dudit siège ; 12 septembre 1763, M. Bichain de Montigny, juge général civil, M. Tanquerel, procureur fiscal, M. J. Guimond ; 10 septembre 1764, les mêmes ; 9 septembre 1766, M. Lefebvre de Cheverus, juge général civil et de police, MM. Tanquerel et Guimond ; 14 septembre 1767, M. Lefebvre de Cheverus, M. Gauttier de la Chaumoudière, avocat fiscal, M. Guimond ; 12 septembre 1768 : « Messieurs Lefebvre de Cheverus, juge général, et Tanquerel, procureur fiscal, après avoir été au marché des grains, ont remis la fixation du prix des grains pour les rentes au lundi trois octobre prochain, attendu le mauvais temps et la disette des grains par les mauvais chemins ; 14 septembre 1772, M. Lefebvre de Cheverus, juge, M. Mullins de Vaucillon, procureur fiscal, M. Antoine Gougis, greffier ordinaire ; 13 septembre 1773, M. Lefebvre de Champorin, lieutenant général, M. Gougis ; 11 septembre 1775, M. Gaultier, conseiller, MM. Moullins et Gougis ; 30 septembre 1782, M. Jean-Vincent-Marie Lefebvre de Cheverus, avocat en parlement, juge général, l'avocat général fiscal (innommé), M. Gougis ; 9 septembre 1783, le marché ayant été remis au lundi suivant, « attendu que ce jour il se trouve plusieurs foires dans les villes circonvoisines, qui attirent les marchands, etc., le 17 septembre de la même année le marché est présidé par M. Lefebvre de Cheverus, assisté de M. Michel-René Maupetit, avocat général fiscal du duché, et du greffier Gougis ; 6 septembre 1784, les mêmes officiers, sauf le greffier, qui est remplacé par son commis Ambroise Duhail ; 12 septembre 1785, mêmes officiers ; 11 septembre 1786, idem ; 18 décembre 1786, M. de Gougé, conseiller, remplace M. de Cheverus ; le 2 janvier et le 8 [] 1787, mêmes officiers ; 15 janvier, M. Dupont de Grandjardin, juge, est assisté par le commis greffier ; le 22 du même mois, M. Lefèvre de Champorin, lieutenant général, le 29, M. Lefebvre de Cheverus, le 18 juin 1787, M. Dupont de Grandjardin, le 22 octobre 1787 et le 29 du même mois, M. de Gougé, assisté du greffier ou de son commis, président au marché.

1735-1788

SÉRIE II

DOCUMENTS DIVERS

II 1*

« Registre des pauvres de Placé. « Copies des testaments de M. Gallery, ancien curé de Placé : 1^{er} testament : 19 juin 1785, lègue toutes ses rentes

et biens aux pauvres de Placé, sauf 600 livres de rentes à employer tous les ans pendant vingt ans en messes basses ; - 2e testament : 20 juin 1785, même disposition, sauf les services solennels à célébrer et l'emploi des 600 livres à l'achat d'habits et de grains pour ses parents nécessiteux et l'abandon du surplus de ses biens à ses exécuteurs testamentaires ; - Transaction entre les exécuteurs testamentaires du sieur Gallery et ses héritiers, contestant la validité des deux testaments : les héritiers reçoivent 42 livres quittes de toutes dettes, le surplus demeurant aux pauvres de Placé ; - État général des débiteurs de la succession de M. Gallery ; - État général de l'actif de la succession de M. Gallery ; idem du passif ; - État général des créances échues ; - Compte final avec les héritiers Gallery ; - Compte de l'administrateur de la succession Gougis, greffier ; - Compte de l'abbé du Pontavice ; - Compte spéciaux des messes, dettes, billets, frais, notaire, etc. ; - Journal des recettes et dépenses générales du receveur administrateur des biens des pauvres de Placé ; - État des quittances remises par M. d'Argencé, trésorier des pauvres de Placé, au soutien de son compte ; - État des distributions faites aux pauvres de Placé de 1787 à 1791.

II 2*

Amendes et remembrances des fiefs et seigneuries de la Feuillée et de la Bigottière, situés ès paroisses de La Bigottière, Andouillé, La Baconnière, Placé et Saint-Georges-Buttavent, appartenant à très haute et très puissante dame Marie Desnos de la Feuillée, épouse non commune en biens de très haut et très puissant seigneur messire Joseph-Jean-Baptiste d'Alinay comte d'Elva, maréchal des camps et armes du roy, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, autorisée par son contrat de mariage à la poursuite de ses droits, propriétaire des fiefs et seigneuries de la Feuillée, la Bigottière, Alexain, Saint-Germain-d'Anxure, Orange, Montflours, le Plessis, la Juvandière, la Motte-Ferrand, la Pihorais et autres lieux, amendes tenues dans le château et maison seigneuriale de la Feuillée, paroisse d'Alexain, en vertu de lettre d'abréviation obtenues en la chancellerie près le Conseil supérieur de Blois, le vingt-huit janvier mil sept cent soixante-treize, par le Conseil, signées Saint-Michel fils, collationnées avec paraphe, scellées le même jour, signées de Bairs, registres ci-après « ; - Déclarations de devoirs seigneuriaux et censifs et exhibitions de contrats pour les lieux suivants : le Haut et Bas Abattant, la Bardouillière, la Bercoisière, la Behunnière, la Baudouinière, la Bérengerie, la Cottin, Boisviel, la Bonnerie, la Bourgeoiserie, la Noë Couvée, la Boussinière aux Censiers, le Buron-Besnard, le Buron aux Communes, Bourigné, la Brosse de Fontenay, Courpellee, Chevré, la Coupellière, Croutelle, la Douesnerie, la Durière, l'Echange, l'église et la fabrique de la Bigottière, la Festerie Binet, la Fromengerie, l'Eveillardièrre, la Garde Huchereau, la Garenne, la Gaignardièrre, la Grange, la Gaudinièrre, la Grande Gaudinièrre, le Houx de Mire ou Launay-Houillère, les Landes de Pontmartin ou de la Pierre, etc., par les propriétaires et tenanciers dont les noms suivent : Jean Goyer, Louise Domesneau, veuve Pierre Fleury, Jeanne Moury, veuve Choiseau, François Le Breton, Anne Rondeau, veuve Gilles, Louis-Michel Laureau, Geoffroy Levesque, demoiselle Rosalie de la Chapelle, Marie Nouestel, veuve Bodereau, Jean-Baptiste Berset, Françoise Le Roy, veuve Goffre, Jacques Dupin, curé de La Bigottière, Julien Pivert, Jacques Patry, Julien Geslin, Louis Jendry, demoiselle Anne de la Cour, François Nais, Michel Laigneau, Jean Brochard, Ambroise Duchemin de Beaucoudray, le procureur de la fabrique de La Bigottière, François Alix, François Garnevault, Augustin Le Brun, etc.

1773

Collection d'aveux féodaux

II 3*

I. Aveu à haut et puissant seigneur Monseigneur Charles Mazarini, duc de Mayenne, comte de Fereste, Lamert, Belfort et Marles, baron d'Altiort, Grand Bailly, d'Aberlant, Fogt et Hagueneau, gouverneur pour le roi en la haute et basse Alsace, gouverneur particulier des ville et citadelles du château de Brisacq, Philisbourg, Nantes, Blavet, Hannebond, Quimperlé, Saint-Maixant, Mauny, la Ferre et Vincennes, lieutenant général pour sa Majesté en ses pays et duché de Bretagne, pair, grand maistre et capitaine général de l'artillerie de France, seigneur duc du duché pairie de Mayenne, à cause de madame Hortense Mancini, son épouse, par Jacques de Fontenailles, seigneur d'Ivoy, Marigné, Surgon et Antenaise, fils et principal héritier, sous bénéfice d'inventaire, de défunt messire Ambroise de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Ivoy, homme de foi et hommage pour raison de la terre et seigneurie de Hambers, hommes et fiefs en dépendant et devoirs dûs ; vérifié à la Cour de Mayenne le 15 novembre 1663, signé Defontenailles, folios 1 à 5. — **II.** Aveu à Armand-Charles Mazarini, duc de Mayenne, etc., par Jacques de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Ivoy, Marigny, Surgon et Antenaise, fils et principal héritier, sous bénéfice d'inventaire, de défunt messire Ambroise de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Ivoy, à hommage de foi lige, pour raison de la terre, fief, domaine et seigneurie de Surgon, hommes et devoirs, en relevant, situés ès paroisses de Placé, Alexain, Contest et Saint-Germain-d'Anxure, vérifié à Mayenne, en la Cour, le 15 novembre 1663, signé Defontenailles (deux fois), folios 7 à 18 — **III.** Aveu au même par le même pour raison de son fief de la Bruerre, situé dans la paroisse de Placé, rentes et devoirs, même vérification et signature, folios 19 et 20. — **IV.** Aveu du même au même pour raison de la terre de Marche/rue, située en la paroisse de Montigné, mêmes vérifications et signatures, folios 21 et 22. — **V.** Aveu au même par Pierre Damourette, prêtre, curé de Chastillon, homme lige à cause de sa terre, fief et seigneurie du Passouër, par lui nouvellement acquise, par décret expédié, sur les héritiers bénéficiaires de feu Jean Baudront, dont dénombrement, vérifié en Cour de Mayenne, le 27 août 1663, signé (deux fois) Damourettes, folios 23 et 24. — **VI.** Aveu au même par Jean des Vaultx, chevalier, seigneur de ce lieu, marquis de Lévaré, premier lieutenant de la grande vennerie de France, frère aîné et principal héritier de feu dame Julianne des Vaultx, veuve messire Claude du Hardatz, vivant chevalier, seigneur de Linte et de Hauteville, à foy et hommage lige pour la terre, fief et seigneurie du Coudray, situé en la paroisse de Chantrigné, dont dénombrement, vérifié en Cour de Mayenne, le 5 octobre 1661, signé : Jean des Vaultx et plus loin Delanare, folios 25 à 32. — **VII.** Aveu au même par François Le Peltier, clerc tonsuré, prieur chapelain du prieuré de Saint-Jacques d'Ernée, comparant par son procureur Guillaume Grappay, licencié en droit, pour raison du prieuré de Saint-Jacques, tenu à rétribution du service divin, comme fondé et doté par les précédents seigneurs du duché de Mayenne, dont spécification du temporel et choses en dépendantes, vérifié en Cour de Mayenne, le 8 décembre 1663, signé : Grappay, folios 33 et 34 ; à cette pièce est annexée la procuration de l'avouant au sieur G. Grappay, au Mans, 23 octobre 1663, pièce sur papier, signée : François Peltier. — **VIII.** Aveu au même par Urbain de Lespronnière, chevalier, seigneur de la Vilarmois de Princé et seigneur par acquest de la terre de Courteille, située en la paroisse de Juvigné, pour raison de ladite terre de Courteille, dépendant du duché de Mayenne par le bailliage d'Ernée, dont spécification, vérifié en Cour de Mayenne, le 5 mars 1662, signé (deux fois) Urbain de Lespronnière, folios 35 à 37. — **IX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par René Le Mesnager, prêtre,

prieur des prieurés de Champgeneteux et de Baix (Bais) qui sont membres dépendant de l'abbaye de Notre-Dame d'Evron, à foi et hommage lige, relevant nuement et prochainement du duché de Mayenne comme fondés par les précédents ducs de Mayenne, vérifié en Cour de Mayenne, le 16 février 1661, signé (deux fois) R. Mesnager, folios 39 à 43. — **X.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Gabriel-Philippe de Froulay, prêtre, abbé commendataire de Sainte-Croix d'Angles (d'Angers) et prieur commendataire du prieuré de Saint-Médard de la Fustaye, homme de foi du duché de Mayenne, prochainement ou par le bailliage de Pontmain, pour raison dudit prieuré de Saint-Médard, dont spécification, vérifié en Cour de Mayenne, le 17 décembre 1660, signé Laizé, folios 47 à 53 ; à cette pièce est jointe une constitution de procureur, pour faire ledit aveu, en faveur de François Laizé, prêtre, curé de Saint-Mars-sur-la-Fustaye, par Gabriel-Philippe de Froulay, prêtre, bachelier en la sacrée faculté de théologie de Paris, abbé commendataire de l'abbaye de Sainte-Croix d'Angle, prieur commendataire des prieurés de Notre-Dame-de-la-Fustaye, de Saint-Martin-du-Pertre, Sainte-Croix-de-Josselin, de Saint-Paul-le-Gaultier, devant sa maison de Rigardon, paroisse de Saint-Denis-de-Gastines, 16 décembre 1660, signé Gabriel Ph. de Froulay, 1 pièce papier. — **XI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par dom Edouard Collin, prieur titulaire du prieuré de Saint-Michel-de-la-Bayette (l'Abbayette), membre dépendant de l'abbaye et monastère du Mont Saint-Michel au diocèse d'Avranche, province de Normandie, à foy et hommage du duché de Mayenne, par le moyen du bailliage de Pontmain, qui fait partie dudit duché, vérifié en Cour de Mayenne, le 3 décembre 1660, signé : Edouard Colin, folios 55 à 66 — **XII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne par messire René du Bellay, chevalier, seigneur de la Feillée, héritier bénéficiaire de Magdelon du Bellay, à foy et hommage lige, pour sa terre, fief et seigneurie de la Juvandière, relevant nûment et prochainement du duché de Mayenne, vérifié en Cour de Mayenne, le 22 octobre 1660, signé (deux lois) René du Bellay, folios 67 a 74. — **XIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Isaac de la Matraye, chevalier, seigneur de la Matraye, de Contest, Champpoille, le Plessis, la Chauvelerie, Saint-Georges et de la terre fief et seigneurie des Loges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, à hommage lige pour la terre des Loges, située en la paroisse de Contest, vérifié en Cour de Mayenne, le 17 novembre 1659. signé (deux fois) I. de la Matraye, folios 75 à 77. — **XIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par le même, seigneur de Fay, du fief et seigneurie d'Aujard, alias Boutavant, à foy lige, à cause de la terre et seigneurie d'Aujard, anciennement dite Boutavant, situé en la paroisse de Saint-Georges-Boutavant et en celle de Contest, dont déclaration des fiefs, féages, rentes, servitudes et devoirs, vérifié en Cour de Mayenne, le 17 novembre 1659, folios 79-81. — **XV.** Aveu au cardinal Mazarin, par Isaac de la Matraye (déjà cité) pour son fief et seigneurie de Polié, avec la terre du Plessis et Contest, vérifié en Cour de Mayenne, le 17 novembre 1659, signé (deux fois) I. de la Matraye, folios 83 à 86. — **XVI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean des Vaulx (déjà cité), rappelant les trois aveux déjà faits des terres de Levaré, des Vaulx et de Vieuvy ; dans cet acte il s'avoue de sa terre, fief et seigneurie du Buron, qui anciennement a été partie de la terre de Levaré, à hommage séparé « pour les causes contenues aux lettres anciennes, tant en domaines, fiefs et seigneurie que rentes, corvées et devoirs féodaux, mouvant du duché de Mayenne au dedans de la châtellenie de Pontmain, » situé paroisse de Saint-Berthevin-la-Tannière, signé Jean des Vaulx, vérifié en Cour de Mayenne, le 6 janvier 1660, folios 87 à 95. — **XVII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par les doyen, chanoines et chapitre de l'église du Mans, seigneurs de la terre et seigneurie de Montenay, à foy et

hommage simple, au regard de la châtelainie d'Ernée, membre dépendant du duché de Mayenne, dont « vénérable et discret M^e Jacques Le Peltier, chanoine, l'un de nos confrères en ladite eglise est en vostre dicte foy et hommage », vérifié en Cour de Mayenne le 29 août 1659, sceau en placard sous papier, aux armes du chapitre du Mans (clé versée, accosté de deux fleurs de lys) folios 97 à 116. — **XVIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Renée Martin, veuve de René Le Cocq et Anne Gendrel veuve Jean Hardy, vivant sieur de la Touche, tutrice de ses enfants Jean et Jacques Hardy, à foy et hommage lige pour raison du lieu de la Touche Matignon, (par dépiéd de fief), situé en la paroisse de la Croixille, relevant nuement et prochainement du duché de Mayenne par le bailliage d'Ernée, vérifié en Cour de Mayenne le premier septembre 1659 ; folios 117 à 119 ; à cette pièce est jointe une procuration sur papier pour représenter en aveu les avouantes en faveur de Jacques Hardy, sieur de la Chauftière, frère de Jean Hardy signée Renée Martin, Anne Gendrel, 30 août 1659, à Vitré. — **XIX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne par Jacques du Chesnay, écuyer, sieur dudit lieu, seigneur de Crappon, situé en la paroisse de Placé, à lui appartenant par l'acquêt qu'il en a fait de messire André marquis du Plessis Châtillon, vassal et homme de foi lige du duché de Mayenne la Juhée. Vérifié en Cour de Mayenne le 17 septembre 1659, signé (deux fois) du Chesnay - folios 121 à 124. — **XX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Marie Demondière, assisté de M^r André Duchemin, sieur du Pineau, son curateur spécial, à hommage lige, du duché de Mayenne par le moyen du bailliage d'Ernée, pour raison du lieu et métairie de la Haute Fresselle, située en la paroisse de la Baconnière ; vérifié en Cour de Mayenne le 30 septembre 1659, signé (deux fois) Marie De Mondière ; folios 125 à 128 ; à cette pièce est jointe une procuration en blanc par André Duchemin pour faire déclaration et obéissance féodale au duché de Mayenne, au nom de Marie de Mondière, émancipée, pour le lieu de la Haute Fresselle, 13 septembre 1659 à Laval, 1 pièce papier. — **XXI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean du Tillet, seigneur de Gouaix et de Loré, conseiller du roi en ses Conseils et grande Chambre de son parlement, homme de foi et hommage lige du duché, à cause de sa terre et seigneurie de Montgriveu, située en la paroisse du Grand Oiseau, dépendant dudit duché, vérifié en Cour de Mayenne le 7 octobre 1659, signé Jean du Tillet de Gouaix ; folios 129-131. — **XXII.** Aveu par Jean des Vaulx (déjà cité), homme de foi lige à cause du duché de Mayenne pour sa terre et seigneurie des Vaux, vérifié en Cour de Mayenne le 27 janvier 1660, signé Jean Desvaulx et plus loin Delenare - Sceau en placard sous papier aux armes des Vaux (un lion rampant) - folios 133-149 ; 1 pièce sur papier annexée ; procuration de J. des Vaux pour M. de Levaré, notaire. — **XXIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Louis Hamon, licencié en droit, avocat au siège du duché pairie de Mayenne, comme procureur de dame Gillonne Le Gay, « femme de foy lige à raison du fief de Bourg Petier, la Bourgeonnière, les Mezerais et Espiers et encore du fief de Mouseaux, le tout faisant partie de la composition de la terre et seigneurie de Pennard, lesquels fiefs relèvent nuement et prochainement du duché de Mayenne ». Vérifié en Cour de Mayenne le 28 janvier 1668, folios 141 à 144. A cette pièce est jointe une pièce en papier, contenant procuration par dame Gillonne Le Gay, épouse de René Nouail, ecuyer, « sieur de Ruillé, sieur sénéchal de la baronye dudict Vittré, auparavant veuve de messire Jean Baptiste des Nos, seigneur de Panard », curatrice sous l'autorité de son mari des fils mineurs d'elle et de son premier mari, demeurant avec son mari en ladite ville de Vittré, en faveur de Louis Hamon, avocat à Mayenne, pour faire aveu à la barre ducale de Mayenne de la terre et seigneurie de Pannard, appartenant à ses enfants mineurs, 29 août 1659. Signé Gillonne Le Gay, sceau armorié sous

papier en placard, adiré. — **XXIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean de Vahaye, sieur de la Rondelière, mari de damoiselle Marie de Boisberranger et par Louis de Boisberranger, écuyer, sieur de la Rouveraye, à foy et hommage lige, pour raison de la terre, fief et seigneurie de la Rouveraye, située en la paroisse de Châtillon, vérifié en Cour de Mayenne le 23 juillet 1659, signé (deux fois) Jean de Vahais, Louis de Boisberranger, folios 145 et 146. — **XXV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Isaac de la Matraye, chevalier, seigneur de Contest, Champs, les Loges, la Chauvelerye, le fief d'Angeard, situé en la paroisse de Saint-Georges, et des terres et seigneurie de Pollié et du Plessis, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, pour raison des terres et fiefs du Plessis et de Pollié, sous deux fois et hommages liges, vérifié en Cour de Mayenne le 2 septembre 1660, signé (deux fois) J. de la Matraye, folios 147-150. — **XXVI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par René de Beauregard, chevalier seigneur du Fresne, homme de foi lige à cause de sa terre, fief et seigneurie de Champéon, sise au bourg et paroisse de ce nom, vérifié en cour de Mayenne le 3 juillet 1659, signé (deux fois) René de Beauregard ; à la fin de la pièce se trouve l'extrait de la démission (*sic*) faite par messire François de Beauregard, chevalier, son fils, en faveur de mariage avec damoiselle Marie Charlotte de Brassat, par contrat du 7 mai 1657 ; le père donne à son fils par donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, la terre et seigneurie du Fresne, sise au Maine, tant en fief que roture, sans exception, insinué à la sénéchaussée du Maine, au Mans, le 23^e jour de juillet 1657 – René de Beauregard, folios 151 à 153. — **XXVII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Mathurin Charil, seigneur du lieu et domaine du Boisgiet, à foi et hommage lige et *par dépiet* de fief, au regard de la châtellenie d'Ernée, vérifié en Cour de Mayenne le 18 août 1659. folios 155-6. — **XXVIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Michel Larsonneau, sieur des Chalouzières, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de la Ferté Bernard, père et tuteur des enfants issus de lui et de damoiselle (défunte) Marie Chevallier, homme de foi et hommage lige, par dépiet de fief, pour raison du lieu et métairie de la Nos (alias de la Noë), en Vautorte ; vérifié en Cour de Mayenne le 21 août 1659, folios 157 et 158 ; à cette pièce est jointe une procuration sur papier par l'avouant pour Michel Fontault, à l'effet de faire aveu en son nom à la barre ducale de Mayenne pour raison de la Noë, paroisse de Vautorte, 23 juillet 1659 – signé Larsonneau. — **XXIX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par René Gaudin, sieur de Besron, conseiller du roi, premier président et ancien en l'élection de Mayenne, homme de foi lige pour raison du domaine, fief et appartenances de Villette, situé en la paroisse d'Allexain, vérifié en Cour de Mayenne le 29 août 1659, folios 159 et 160. — **XXX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Philippes de Bouillé, chevalier, comte de Créances, seigneur du Bourgneuf, homme de foi lige pour raison de sa terre, fief et seigneurie du Bourgneuf, vérifié en Cour de Mayenne le 23 juillet 1659 au nom de l'avouant⁹ par René de Thorres, écuyer, son procureur, signé Philippe de Bouillé et plus bas René de Thorres, folios 161 à 169. — **XXXI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Pierre Norry, prêtre, homme de foy lige, pour raison de sa métairie de la Rigaudière, paroisse de Martigné, vérifié en Cour de Mayenne le 23 juillet 1659, signé P. Norry, folios 171 à 173. — **XXXII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par maître Etienne Quinot, sous-diacre, chapelain de la chapelle de la Guischerie (alias Guehairie), en cette qualité seigneur du fief et seigneurie du Vivain, situé en les paroisses de Contest et Saint-Georges-Buttavent, représenté par maistre François Landry, prêtre, à foi et hommage lige, pour raison du fief de Vivain,

⁹ comparant.

autrement fief de l'Eveillardièrre, à lui appartenant à cause de sa chapelle de la Guéhairie, situé aux lieux et environs de l'Eveillardièrre des Landes, paroisses de Contest et de Saint Georges Boutavant, vérifié en Cour de Mayenne le 27 août 1659, folios 174-176. — **XXXIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Hubert de Champagne, chevalier, seigneur, marquis de Villainnes et des baronnies de la Vanielle, la Chasseguere et le Teil, des châtellesies du Layeul, la Brisollièrre et Thuré, des seigneuries de Bazeille, Marcillé-la-Ville, Saint-Berthevin (la Tannièrre), la Motte d'Aron, la Vieulcourt, Bertignolle et Malitourne, homme de foi lige à cause de partie de ses fiefs, féages, droits et seigneurie de sa terre du *Layeul*, sis en la paroisse de Marcillé-la-Ville ; vérifié en cour de Mayenne le 15 décembre 1659, folios 178 à 179 ; à cette pièce est jointe une procuration sur papier par l'avouant, demeurant ordinairement en la ville de La Flèche, présentement en celle de Villaines, en faveur de messire Jacques Bordelay, avocat en parlement, sénéchal de Fontaine-Daniel et avocat au duché de Mayenne, pour le représenter en l'aveu susdit, le 25 novembre 1659, signé Hubert de Champagne. — **XXXIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Nicolas Brulard, chevalier, conseiller ordinaire du roi en ses Conseils, premier président du parlement de Bourgogne, marquis de la Borde, seigneur de Sainte-Marie, pont de Pavis, Savigny, Rouilly¹⁰, Mesmont et autres lieux, et par Marie Caset, dame de Vautorte, son épouse, homme et femme de foi lige pour raison de la terre, fief et seigneurie de Vautorte, à eux appartenant, avec tous les droits utiles et honorifiques, suivant la coutume du pays, dépendant du bailliage d'Ernée ; vérifié en Cour de Mayenne le 14 octobre 1659 – signé Brulart, Marie Caset de Vautorte, ainsi que la procuration transcrite à la fin de l'acte, pour faire l'aveu par procureur, en faveur de François Debais, secrétaire de l'avouant, 10 octobre 1659, folios 180 à 186. — **XXXV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Michel Le Cornu, à foi et hommage lige *pour les choses héritaux* situées au lieu et environs du Grand Dangeard, en la paroisse de Saint Fraimbault de Prières ; vérifié en Cour de Mayenne le 27 octobre 1659, folios 186 à 191. — **XXXVI.** Aveu. Déclaration censuelle par discret Maître Jean Legros, prêtre, curé de Saint Germain d'Anxure, doyen rural de Mayenne, représenté par M^{re} Julien Le Sueur, Raoule Tasseau, dame de la Tournerye, et discret maître Jullien Damourette, prêtre, curé d'Alexain et titulaire de la prestimonie de Haute Bruerre, représenté par M^r François de Boessel, sieur de la Foucherye, avocat à Mayenne, Jullien Cheriau, prêtre, René Guyard, Jean Dubois, etc., reconnaissant tenir censivement en nuesse du duché de Mayenne pour 30 arpents de terre situés sur les Hautes Bruerres de Placé, tenus indivisément du duché à 30 sols faisant 12 deniers par chaque arpent, annuellement dus à la recette du duché, 1^{er} juillet 1659 – folios 192 et 193. — **XXXVII.** Sentence de la Cour de Mayenne (1 pièce papier, 4 folios) sur procès entre Elisabeth de la Goupillière, femme séparée quant aux biens de messire Jacques de Biards, seigneur de ce lieu, son mari, demanderesse, et François David l'aîné, curateur de Jacques de Biards (absent du pays, défendeur), seigneur de Saint Georges le Gaultier, constatant que le sieur défendeur à vendu à Robert Le Moulmier, sieur des Moulins, la métairie de ce nom, dépendant du fief et seigneurie du Laisir et condamnant le défendeur à faire remploy à la demanderesse des sommes reçues par lui, 2 mai 1655, avec exploit du 17 février 1655 et certificat de copie du 2 septembre 1659 – F. L. de la Goupillière. — **XXXVIII.** Sentence de la Cour de Mayenne sur procès entre Claude Bouttier, demandeur, Jullian Suhard-Vaubeulin, défendeur, Gilles de Chaslus, écuyer, sieur de la Brandaye, évoqué, et enfin le procureur général du duché, condamnant Gilles de Chaslus à faire les

¹⁰ Romilly.

obéissances féodales qu'il doit au duc de Mayenne, déclarant que la sergenterie fieffée réclamée par Bouttier comme lui appartenant et cédée induement à Suhard par Gilles de Chaslus, relève à foi et hommage nuement et prochainement du duché de Mayenne, et que le sieur G. de Chaslus n'a aucun pouvoir de donner des provisions de cette charge, mais seulement d'y nommer, sauf approbation de la Cour, si le sujet est reconnu capable – 19 avril 1660. (Cette sergenterie fieffée relevait pour la nomination seulement du seigneur de la Beillardière ; on l'appelait l'honneur de Changé), folios 193 et 194. — **XXXIX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Geslin, sieur de la Morlière, docteur ès droits, avocat au siège de Mayenne, comme procureur de Pierre de Rebuffé, sieur du Bailleul, contrôleur des tailles d'Agennois, habitant d'Agen, le reconnaissant homme lige à cause du droit de dîmes inféodées qu'il a droit de prendre chaque année en la paroisse de la Croixille ; à la fin de la pièce se trouve copiée la procuration, qui est annexée plus loin en original sur papier, donnée par l'avouant à Jean Geslin pour le représenter en l'aveu, Agen, 4 décembre 1659 ; vérifié en Cour de Mayenne le 20 février 1660 ; folios 195 à 197. — **XL.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean de Couasnon, chevalier, seigneur de la Barillière, homme de foi lige pour raison d'une *maison meniable* (manable, habitable) appelée la Grande Maison de la Croixille, autrement la Salle, relevant nûment et prochainement du duché de Mayenne par le moyen du bailliage d'Ernée, vérifié en Cour de Mayenne le 5 mars 1660, signé J. de Couesnon (deux fois), folios 199-200. — **XLI.** Aveu du même au même pour raison de sa terre de la Barillière, laquelle « partit autresfois de la terre de la Croixille », à hommage lige, par dépiéd de fief, tenue ladite terre de la Barillière et Boispiedoux du duché de Mayenne ; vérifié en Cour de Mayenne le 5 mars 1660 ; signé (deux fois) J. de Couesnon, folios 201 à 206. — **XLII.** Aveu du même au même : Jean de Couesnon, seigneur des fiefs de Frouslay, autrement les fiefs de Raiseux, « lesquels partirent autrefois des fiefs de la Croixille », s'avoue homme lige pour les fiefs et féages situés au bourg de la Croixille et aux environs ; vérifié en Cour de Mayenne le 21 avril 1660 ; signé (deux fois) J. de Couesnon, folios 207 à 210. — **XLIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par maître René Richard, sieur de la Mérière, comme procureur de messire Brandelie de Morel, seigneur d'Aubigny, vicomte de Neufvillette, baron de Bonnefontaine et de la Rochesimon, seigneur de Chastelain, de Breilhay et de Praville, en partie homme lige du duché à cause du droit de haute, moyenne et basse justice qu'il a eu en sa terre de Neufvillette et autres droits de justice suivant la coutume du Maine ; vérifié en Cour de Mayenne le 28 juin 1660 ; folios 211 et 212 ; suit la procuration de l'avouant pour René Richard, dont l'original sur papier est annexé à l'acte. — **XLIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par René du Tertre, chevalier, seigneur des terres, fiefs et seigneuries de Mée, de Sencé, de la Gastinelière, père tuteur garde noble des enfants issus de lui et de défunte Jeanne Lamier, son épouse, et en cette qualité seigneur des terres de Ronceray, Brimaçq et de la métairie de la Ville Limaudain, située en la paroisse de Martigné sur Laval, homme lige à cause du lieu de la Ville Limaudain ; vérifié en Cour de Mayenne le 26 avril 1660 ; signé René Dutertre ; folios 213 à 215. — **XLV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Julian Bailleul, écuyer, seigneur d'Orcisse, homme lige pour sa terre et seigneurie d'Orcisse, par le moyen de la châteltenie de Pontmain, tenues prochainement du duché de Mayenne (pièce incomplète, non datée), folios 217 à 218 ; manquent les folios 219 à 224 ; les folios 225 et 226 sont restés blancs. — **XLVI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Isaac de la Matraie (déjà cité), homme de foi et hommage lige à cause de son fief et seigneurie des Loges, situé en la paroisse de Contest, vérifié en cour de Mayenne le 2 septembre 1660,

signé (deux fois) J. de la Matraye ; folios 227 à 230. — **XLVII.** Aveu du même au même, homme lige pour sa terre et seigneurie de la Chauvelerie (ou Chauvelière), situés en la paroisse de Contest, « pour raison duquel vos auteurs ont reçu les miens à leur faire foy et hommage simple » ; vérifié en Cour de Mayenne le 17 novembre 1659 ; mêmes signatures que précédemment ; folios 231 et 232. — **XLVIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par dame Magdelaine de Souvré, veuve de messire Philippe Emmanuel de Laval, vivant chevalier, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, dame des terres et seigneuries de Bourgon, Bois au Parc, Bourgnouvel et autres lieux, femme de foi lige à cause de sa terre et seigneurie d'Aron et du Husson ; vérifié en Cour de Mayenne le 19 décembre 1659 ; signé Madelaine de Souvré, comme la procuration annexée, sceau en placard sur cire rouge et papier, aux armes miparties : Laval et Souvré ; cordelière de veuve ; couronne de marquis ; folios 233 à 248 ; la procuration annexée, pièce sur papier ; la constituante, demeurant à Paris, Faubourg Saint Jacques, paroisse de Saint Jacques du Haut Pas, rue des Bourdes, y est en plus qualifiée de dame d'Ayron (Aron) près Mayenne ; son procureur est Jean Charambure, capitaine du château de Bourgon ; il a qualité pour l'aveu de la seigneurie d'Aron et du Husson et pour les fiefs de Monstourtier, Bois Martel et Neufvillette et pour les fiefs d'environ la forêt de Bourgon et du Petit Harmet ; 10 décembre 1659. — **II.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Louis de Reverdy, écuyer, sieur de la Blutière et prieur du prieuré de Saint Barthelemy de Labit (l'Habit) en la paroisse de Chailland, homme de foi lige pour ledit prieuré ; vérifié en Cour de Mayenne le 24 juillet 1659, folios 249 à 252. — **L.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Louis Huneau, prêtre, curé de Launay, à cause de sa cure et de son temporel, vérifié en Cour de Mayenne le 21 novembre 1659, folios 253. — **LI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Nicolas du Verger, écuyer, mari de damoiselle Claude du Boisberranger, homme de foi lige, à cause de la châtelainie d'Ernée, pour raison du lieu et fief de la Gueretterie, situé en la paroisse du Bourgneuf-la-Forêt, tant en fief qu'en domaine ; vérifié en Cour de Mayenne le 25 novembre 1659, signé (deux fois) du Verger – folios 255 à 258. — **LII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par René Lair, prêtre, official du Mayne, seigneur de la terre, fief et seigneurie de la Haie sur Coulmond (Colmont), homme de foi lige pour raison des fiefs, féages, devoirs et servitudes a lui dus à cause des fiefs et féages qui font *partie de la composition* de la terre de la Haie, relevant nûment et prochainement du duché de Mayenne, situé tant en la ville de Mayenne qu'en les paroisses d'Oisseau, Parigné, Aron, Jublains et autres lieux ; vérifié en Cour de Mayenne le 7 janvier 1660, signé Lair ; folios 259 à 262. — **LIII.** Aveu par François Forcadel, commissaire et receveur général des deniers provenant des saisies réelles, établi au régime et gouvernement de la terre de Vairye et de la Chêze, saisie sur Nicolas Desormees, à la requête de messire Philippe de la Vairye, tenue à hommage lige et relevant nûment et prochainement du duché de Mayenne par le bailliage de Pontmain ; vérifié en Cour de Mayenne le 5 octobre 1660 ; folios 263 à 284.
1655-1660

[1 volume. — In-folio, 284 folios parchemin, 12 pièces, papier (pièces annexées.)

II 4*¹¹

Aveu au cardinal Mazarini, duc de Mayenne, pair de France, par Charles de la Porte de la Meilleraye, chevalier des ordres du roi, conseiller en ses

¹¹ Le volume coté II 4 (2^e volume des aveux) manque.

conseils, pair ... et grand maître de l'artillerie de France, lieutenant général pour Sa Majesté en ses villes et duché de Bretagne, gouverneur des villes et château de Nantes et du Port Louis, *compte* de Secondigny, baron de Parthenay, Saint Maixent et Sillé le Guillaume ... à foi et hommage lige « au regard de nostre duché de Meilleraye » à cause de la baronnie de Sillé : le domaine de Bercon, l'hébergement de la Mortelière, la place ancienne du château de Deffais, une portion de la forêt de Bercon, trois étangs dans cette forêt, le moulin du Deffais, situé près de l'étang de ce nom, une portion des halles publiques de la ville, savoir les marchés de chaque mercredi, les garennes et défenses de chasse ; déclaration des devoirs et féages du duché : hommage : pour la seigneurie et châtellerie d'Orthe, 10 à 12 journées d'hommes faucheurs au pré Drouin, les trois étangs de Courneaulte, de Barganne et du Chastel, la closerie du château d'Orthe, les 3 métairies du château d'Orthe, des garennes et du château Oron, la défense de pêche dans la rivière d'Orthe, la terre du Cleray et de la Moussaye, les grands bois d'Orthe, maintenant en pièces de terre, un chevalier d'aost (ost, armée) pour aller une fois au service du roi, « tant que huit livres tournois pourront durer pour la dépense de lui et de ses chevaux jusques au lieu de Poutteur », la foi simple due par le seigneur d'Orthe, celles dues par les seigneurs de Boisgency pour son domaine de ce nom, de Courtoussaint, également, par noble homme René de Courtalvert, homme lige à cause de la terre de la Lucazière, par le seigneur de Vaux François, homme lige pour la terre de la Couillardière et pour la motte de Vaux François et la moitié de la salle de ce lieu ; par les héritiers de ... Lelarge à foi simple et hommage pour 40 boisseaux de seigle et 40 d'avoine, par le seigneur du Mesnil de Mont Saint Jean pour la motte et hébergement du Mesnil, par le doyen et chapitre du Mans, à foi simple pour l'hébergement et motte de Monfaucon les seigneurs de Courcieriers, de la Bermondière, de Corday, de Chauffour, du fief de Louzier en Assé le Boisne, l'abbé et les religieux de Saint Vincent du Mans ; les hommages et obéissances en *nuesse* des sujets et estagers du duché de Mayenne en la rue de cette ville, le moulin à draps près la maison seigneuriale d'Orthe, avec tout droit de justice, haute, moyenne et basse, et plège, gage, *court*, usage, droit et obéissance, connoissance des grands chemins, des trois grands cas, droit de mesure, épaves, reliefs, ventes et issues selon la coutume du duché, rachats et tous droits et seigneurie, forfaiture et adventures, *feaux*, contrats et tabellionnages, avec les profits qui en peuvent dépendre – 13 avril 1660. 2 signatures autographes : Charles de la Porte la Meilleraie.

Enregistré à Mayenne par le procureur général au duché de ce lieu, André Pierre d'Andigné (qui a signé) le 19 avril 1660.

Pouvoir de Charles de la Porte, seigneur duc de la Meilleraye, donné à Nicolas Chemin comme procureur général et spécial du duc de la Mailleraye pour fournir aveu à la baronnie de Sillé ; signé (sur papier) 13 avril 1660.

Aveu fait au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par très haut et très puissant prince, monseigneur Henry duc de la Trémoille, de Thouars et de Loudun, prince de Tarente et de Talmond, comte de Laval, pair de France, comte de Montfort, Guynes, Jounelles, Benon et Taillebourg, vicomte de Rennes, Bays et Marcillé, baron de Vitré, Didonne, Berrie et Mauléon, marquis d'Espinay, etc., étant de présent en son château de Thouars, contenant déclaration des lieux et terres qui s'ensuivent, l'emplacement du château de Saint Ouen, le grand étang près le château et le moulin, les pièces de terre, jardins, vergers, brosses près le château, plesses et periers, les droits sur les tenants des fiefs de Saint Girard, la Couvrie,

Besnerie, la Chrochetière, la Roussardière, les Brosses, le droit de prendre les poules blanches des dîmes que le prieur de Changé a en la paroisse de Saint Ouen, 400 livres de rente foncière dues par le seigneur de la Corbière (Claude), conseiller au parlement de Bretagne, « pour raison d'anciens domaynes, estangs et rentes », la foi simple du même seigneur de la Corbière pour ses féages et domaines, autre du même pour la seigneurie de la Bénichère, les héritiers de dame Renée Garnier pour l'hébergement du feu et de Boisgarnier, le seigneur de Chastenay, pour son féage du Mur, à une paire d'éperons dorés, appréciés à 40 sols, le seigneur du Bas Livet, celui du Haut Livet, celui de la Poupardièrre ; fois et hommages dus en la terre de Saint Ouen : le sieur du Brossay, pour la terre du Meny Barré et le moulin du Bar, les héritiers du sieur Marest des Abattants, Pierre Le Clerc, sieur de la Mannouvrière, pour le domaine de la Gouinière, M^{re} René du Bellay, comte de la Feillée, « à cause de certains fiefs et féages qui furent de l'amiral », Ambrois, seigneur du Buron Barré, pour sa seigneurie, Urbain du Blanchet, sieur de la Moyzière, le sieur de Genreau, Jean Le Vayer pour la terre de la Poupardièrre, Jean Bellière, sieur de la Roche, Nicolas le Prestre, président en la cour des Aydes de Paris, pour la seigneurie de Bourgneuf la Forest, les sieurs de la Ferté, de la Corbinaye, de Villiers, de Beauvais (René de Quatrebarbes), l'abbé de Clermont (Henry de Baradat, évêque et comte de Noyon), M. de Hautefort, les seigneurs des l'Espinay, de Villechien, de la Boullonnière, de Vilaine, de *l'office de sergenterye appelé la petite vierge de Changé*, des Essarts. Déclaration des choses tenues censivement de l'avouant : les maisons du bourg de Saint Ouen, jardins et closeaux aux environs, les biens tenus au même bourg par les tenanciers dont les noms suivent : Jean Gautier, François Perier, Thugal Périer, Marc Guignard, Jean Petit, Jean Aoustin, la veuve Robert Le Moyne, les enfants de Jean Périer, François Marchais, la veuve René Le Bourdais, Sébastien Messenger, Jean Chapellet, René Périer, Jacques Duchemin, André Tirouflé, etc.

Lieux et terres situés en la paroisse de Saint Ouen et rentes dues en avoine et argent : la Noe Chevron, 3 boisseaux demi quart d'avoine, Rouffons, 67 sols (les religieuses de Sainte Claire de Laval), la Bézardièrre, 3 boisseaux et demi d'avoine, la Besnerie, 14 boisseaux d'avoine, la Bodardièrre un boisseau et demi d'avoine et six deniers en argent, la Bousserie, 2 boisseaux d'avoine et 4 sols en argent, etc. ; « suivent les sujets et les lieux édifier dans le fonds de mondit seigneur due ès forest de Saint Ouen et de Barbain en ce qui relevoit dudit Saint Ouan de laditte forest de Barbain, lesquels lieux relevent de mondit seigneur due censivement à un sol par journal de devoirs : « les héritiers de la Pelée pour leur lieu de Valsorin, Jean Aoustin Villermé pour les lieux de la Vente, les héritiers Guillaume Trillon pour le lieu de Beausoleil, André Duchemin pour la Croix, Guillaume Héreau pour la petite Crochetière, Jullien Brossier pour le Rocher, etc. ; « suivent autres terres quy tiennent de mondit seigneur duc pour la plupart situées en la paroisse d'Andouillé et les Avoynes qui luy sont deubs sur ycelles chacuns ans mesure de Saint Ouen comblées foulées le prochain dimanche d'après la Toussaint : « Daniel Hay, abbé de Chambon, curé d'Andouillé, le presbytère du lieu, à charge du divin service, le prieur de Monguion à cause de son fief de Monguion, les religieux de Saint Dominique de Laval à cause du lieu de la Gauffrière, les lieux suivants : la Hollière, 21 boisseaux, la Fotuère, 13 boisseaux, la Halopière, 21 boisseaux, Piquaine et la Tousche, autant, la Baudouinière, 31 boisseaux et demi, la Bastardièrre, la Durière, la Couldre, la Gestièrre, Suravoys, la Grande Louvetière, etc., 21 boisseaux.

« Touttes lesdittes avoynes ... sont tenus les debiteurs et les sujets de mondit seigneur ... les aller quérir et les conduire au chasteau dudit Saint Ouen en leur payant par chacune charge quatre deniers ».

« Suivent autres terres qui tiennent de mondict seigneur duc en nuesse ou par moyen en la paroisse de Changé » et les devoirs en argent et avoine ... » lesdittes avoynes combles peille à la mesure ditte chevalerets ».

... Messire Jacques de Goubie, prieur du prieuré de Notre Dame de Changé, 30 sols de taille, le procureur fabricier de Changé pour la Maladrerie dépendant de la fabrice, 1 sol, les lieux suivants : Launay, 12 boisseaux d'avoine, la Pironnière, 12 boisseaux et 12 liards en argent, Landugerie, 6 boisseaux, la Trihoisière, la Chabossière, la Truairière, le Grand Jarrié, la Bilochère, le Deffays, le Gast, 12 boisseaux, la Baudière, 6 boisseaux, etc. « Lesquelles choses cy dessus, tant en fiefs qu'en domaynes mondit seigneur duc tient de mondit seigneur cardinal à laditte foy et hommage lige et à cause d'icelle mondit seigneur duc a tous droitz et honneurs ès eglises, cimetières et presbytères de Saint Ouen, d'Andouillé, Changé, Juvigné et des autres paroisses dépendantes de laditte chastellanie de Saint Ouen, les listres, ceintures et armoiries de mondit seigneur duc autour desdittes églises et bancs au chauseau, et ès quelles dittes terres et fiefs mondit seigneur duc a tout droit de chastelannies de juresdiction haute justice, moyenne et basse, forban et rappel, de mettre mesures à bled et à vin, fors ès terres de la forest de Villiers où ils ont droit de mettre mesures en prenant patron à celles dudit Saint Ouen, d'avoir potteaux, carquant et fourches patibulaires, d'avoir la moitié ès espaves sur les sujets du Mesnil en Andouillé et de la Feillée ès fiefs quy furent à l'amiral et par touttes les terres de mondit seigneur duc en sa nuesse, droit de levage et espave et toutte justice foncière et ce quy en dépend par la coustume de mettre et asseoir billettes brancheres et prevostez et d'avoir confiscation des denrées et marchandises trépassées sans acquit, et a aussy mondit seigneur duc droit de coustume dans le bourg et paroisse de la Baconnière des denrées qui passent par icelle et de les prendre par confiscation faute d'acquit, et a outre mondit seigneur duc droit de foires et marchés de sceaux de contractz de creer nottaires, sergens et tabellions d'épaves fontières et mobiliaries, des successions d'aubains et bastards et par deshérance, de moullin, four à ban, etc. »

Fait au château de Thouars le 24 février 1660.

Signature autographe : Henry de la Tremoille

Enregistré à Mayenne devant le juge général civil et ordinaire au duché le 3 mars 1660.

P. d'Andigné.

1660

[1 volume. — 1 vol. In-folio, 16 folios parchemin, 2 pièces, papier, 1660 (ce n'est qu'un débris, portant les traces de brûlure d'un gros volume détruit, commençant seulement au folio 285 et se terminant au folio 294.)]

II 5*

Aveux rendus à monseigneur l'éminentissime Jules cardinal Mazarigny, duc de Mayenne, par les tenanciers de son duché.

I. Aveu par messire Guillaume du Bois, chevalier, seigneur des Bordeaux et de la terre et seigneurie de Courceliers (Courceriers), en la paroisse de

Saint Thomas de Courceriers, Saint Pierre d'Izé et autres aux environs. Fait à Courceriers le 7 mai 1660. folio 1 à 83. — **II.** Aveu à très haut et très puissant seigneur monseigneur Armand Charles Mazarini, duc de Mayenne, comte de Ferret, Vannes et Belfort et Marles, baron d'Alkirk, Grand Bailly, Aberlant, Fog, d'Hagueneau, gouverneur et lieutenant pour le roi en la Haute et Basse Alsace, gouverneur particulier des villes citadelles du château de Brisac et Philisbourg, Mantes, Blavettes, Hannebond, Quimperlé, Saint-Maizan, Channy (Chauny), la Fère et Vincennes, lieutenant général pour sa majesté en ses pays et duché de Bretagne, pair, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, seigneur dudit duché pairerie de Mayenne, à cause de Madame Hortance Manchini son épouse, rendu par messire Hyacinthe Quatrebarbes chevalier marquis de la Rongère, seigneur des chastellenies de Saint-Denis-Dhumaine (du-Maine) et de Beauvais, mari de dame Françoise du Plessis Châtillon, seigneur des fiefs, terres et seigneuries du Bois Berranger et de la censive à cause d'elle ... à cause de la châtellenie d'Ernée relevant du duché de Mayenne, pour les terres, fiefs, domaine et seigneurie du Boisberanger et terres en dépendantes situées ès paroisses de Saint-Denis, Charné et autres, fait au Boisberanger le 13 janvier 1664, signé : Hyacinthe Quatrebarbes, folios 85 à 90. — **III.** Aveu au cardinal Mazarini, duc de Mayenne, par Jean des Vaux, premier lieutenant de la Grande Vannerie (Vénerie) de France, et seigneur des terres, fiefs et seigneurie du Buron, Saint-Berthevin et Vieuvy, homme lige (de foy) à cause du duché de Mayenne et châtellenie de Pontmain en dépendant pour la terre de Lévaré, fait au château de Lévaré le 22 janvier 1660, armes en placard, signé Jean des Vaulx - folios 93 à 143. — **IV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire François de Rommilly, chevalier seigneur marquis de Rommilly Chesnelaye, sous cinq hommages liges, pour le duché de Mayenne et le bailliage de Pontmain, à cause des terres de Landivy et Maussion, des terres des Essarts et forêt de Clennes, la Bazouge, Saint-Elier, Saint-Mars et autres lieux, l'Etang de Pontmain, fait à la Bazouges, le 28 janvier 1660, signé François de Rommilly, folios 145 à 200. — **V.** Aveu à Charles Mazarin, duc de Mayenne, pair de France et Grand Maître de l'Artillerie, par Remy Dameney, écuyer, sieur des Sablons, exempt des gardes du corps de Sa Majesté, capitaine et gouverneur du château du Bourg d'Averton, et garde marteau de la forêt segréale de Pail, au nom de haut et puissant (seigneur) messire Emmanuel René d'Averton, comte de Belin, du Bourg d'Averton, Courcité, Orthes, Tessé et de ladite forêt segréale (seigneuriale) de Pail, Pierre Pont Saint Loupet et autres, colonel du régiment étranger de Sa Majesté, à hommage lige, de la terre et châtellenie d'Averton, Courcité, ès paroisses de Courcité, du Bourg d'Averton, de Saint-Georges de Villaynes-la-Juhée, de Villepail, la Chapelle au Riboul, Loupfougères, Hardanges, Champgeneteux, Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Thomas-de-Courceriers, Saint-Aubin-du-Désert, Saint-Paul-le-Gaultier, Sougé-le-Ganelon, Assé-le-Boisne, Trans, Gesnellay, Rennes, Estrigé et autres, à cause de la terre et châtellerie d'Averton, Courcité, fait au Bourg d'Averton le samedi 28 mai 1661, signé Remy Dameney des Sablons, 2 sceaux en placard sous papier, folios 201 à 283 ; à cet aveu est jointe la procuration du comte d'Averton, constituant Remy Dameney, pièce papier, datée du 21 janvier 1661 et signée Emmanuel d'Averton de Belin, 2 folios papier. — **VI.** Aveu à Charles Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Le Jariel, sieur des Chastelets, à foi et hommage lige pour une place vague, de présent en ruine, où était jadis construit le château d'Ernée, vulgairement appelée les Chastelaites, fait à Mayenne le 25 octobre 1662. folio 285. — **VII.** Aveu à Charles Mazarin, duc de Mayenne, par Pierre Clouet, sieur de Montbron, fils aîné et héritier en partie de Pierre Clouet, vivant sieur de la Lie, à foi et hommage lige,

noblement, de la métairie de la Lie, à cause de la chastellenie d'Ernée, dépendance du duché de Mayenne située dans la paroisse de Dompierre-des-Landes, fait à Mayenne le 7 août 1662, signé Pierre Clouet sieur de Montebrou, folios 287 à 289. — **VIII.** Aveu à Charles Mazarin, duc de Mayenne, par Philippe Cheval, sieur de la Hauguinière, commis à la recette des tailles de l'élection de Mayenne, à hommage lige nuement et prochainement, à cause du duché de Mayenne, pour une maison située en la rue de Ganday (à Mayenne), fait à Mayenne le 19 août 1661, signé Cheval, folios 291 et 292. — **IX.** Aveu à Jules cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par dame Magdelaine de Souvré, veuve de messire Philippe Emmanuel de Laval, vivant chevalier, marquis de Sablé et de Bois Dauphin, dame des fiefs et seigneurie de Bourgon, d'Airon, Boisgarnier et Bourgnouvel, à foi lige, à cause des fiefs de Monstourtier (Montourtier), Bois Martel et Neufvillette, et des fiefs d'environ la forêt de Bourgon, appartenant à l'avouante, ainsi que le Petit Hermet, pour la maison et métairie du Bourg de Montourtier, et dépendances, fait à Paris le 19 décembre 1659, signé Madelaine de Souvré, sceau de cire rouge en placard, folios 293-298. — **X.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Viel, sieur de Torbechet, à foi lige, à cause de la terre et seigneurie de Torbechet, dans la paroisse de Saint-Georges-Butavant, provenant de la succession de Jean Viel père, fait à Mayenne le 3 août 1660, signé J. Viel de Torbechet, folios 299 à 304. — **XI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Pierre Gallais, prêtre, à foi et hommage simple du duché de Mayenne par le moyen de la châtelainie de Pontmain, des immeubles de la Chantellerie, alias nommés la Lande Fautrel, situés sur les paroisses de Loroux et Saint Elier, sur les confins de Bretagne, fait à Mayenne le 11 mars 1660, signé Gallais, folios 305-6. — **XII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Charles de Froullay, comte dudit lieu, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller d'État ordinaire en tous ses conseils, maréchal de camp de ses camps et armées et grand maréchal des logis de Sa Majesté, seigneur des terres et seigneuries de Montflaux, Gastines et le Tremblay, à foi et hommage lige, au regard du duché de Mayenne, sous la châtelainie d'Ernée, à cause de la terre et seigneurie de la Bilheudière, avec la terre et seigneurie de Gastines, tant en fiefs qu'en domaines, et l'office de sergent fieffé de Gastines et la terre de Launay, fait à Mayenne, le 13 septembre 1660, signé Charles de Froullay, folios 307 à 314. — **XIII.** Aveu au cardinal Mazarin, par messire René de la Dufferie, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la Chambre, seigneur du lieu de la Dufferie et des terres et chastellenie de Bouère, la Vaisousière et la Marie, à foi et hommage lige par depied de fief, à cause de son moulin du Bas Hambers, avec ses circonstances et dépendances, « et Monstaux d'yceluy qui relève par ledit depied du fief » du duché de Mayenne nuement et prochainement, fait à Bouère, le 5 mars 1660, signé : René de la Dufferie, sceau en placard sous papier, aux armes de l'avouant, folios 315 et 316 ; à cette pièce est jointe la procuration donnée par l'avouant à René de Rivière, sieur de la Ménardière, pour faire l'aveu, 1 pièce papier, signée René de la Dufferie, 5 mars 1660. — **XIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Magdelon de Fontenailles, bachelier en droit canon, curé de l'église Notre-Dame de Chailland, seigneur de la terre et fief et seigneurie de Méhubert, située en la paroisse de Charné, relevant du duché de Mayenne par le bailliage d'Ernée, à foi lige, pour ladite seigneurie, fait à Mayenne le 20 février 1660, signé M. de Fontenailles (2 fois), folios 317-322. — **XV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Louis de Beaumanoir, chevalier, baron de la Troussière, mari de dame Jeanne Garnier, à hommage lige du duché de Mayenne, pour raison de la terre du Ferray, appartenant à l'avouant, fait à Mayenne le 17 décembre 1659, signé Louis de Beaumanoir (2 fois), folios 323-324. —

XVI. Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Charles Martel, chevalier, seigneur de Dercé, au nom et comme garde noble des enfants mineurs issus de lui et de dame Suzanne de Landepoustre, son épouse, comparant par Isaac Martel, son fils aîné, à hommage lige, pour raison de la haute, moyenne et basse justice de la terre de Landepoustre, appartenant à ses fils, à cause du décès de leur mère, et encore des fiefs de Bois Martel, relevant nuement et prochainement du duché de Mayenne et par moyen des sieurs de Bourgon et des Escotais, fait à Mayenne, le 28 février 1660, signé (deux fois) Martel, folios 325-6. — **XVII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Charles de Vauborel, chevalier, seigneur et patron de Digouille Lapentis Saint-Ciphorian, Buais, Escorcinais, des Quatre Masures, Astillé et autres seigneuries, à foy lige, à cause de sa terre d'Astillé, tenue, tant fiefs que domaines, du marquisat (duché) de Mayenne, en la chastellenie de Pontmain, paroisse Saint-Elier, fait à Mayenne, le 1^{er} mars 1660, signé (deux fois) Devauborel, folios 327 à 330. — **XVIII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par François Le Gendre, au nom de messire Charles de la Corbière, chevalier, sieur de la Besnichère, à hommage lige, pour raison de la terre de la Boutonnaye, située en la paroisse de Juvigné, laquelle relève nuement et prochainement du duché de Mayenne, par le moyen du bailliage d'Ernée, fait à Mayenne, le 13 février 1660, signé Le Gendre, folios 331-333 ; à cette pièce est jointe la procuration du sieur de la Corbière pour Le Gendre, du 23 janvier 1660, à Cossé-le-Vivien. — **XIX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Louis de Beaumanoir, chevalier, baron de la Troussière, à foy lige, pour raison de son domaine de Quifeu, situé en la paroisse de Martigné sur Laval, et relevant du duché de Mayenne, fait à Mayenne, le 19 décembre 1659, signé (deux fois) Louis de Beaumanoir, folios 335-336. — **XX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire André du Plessis, marquis du Plessis Chastillon, baron de Rugles, « a vasal (vassal) et homme de foy lige » à cause du duché de Mayenne, pour la terre, fief et seigneurie de la Ponnière, située en la paroisse de Chastillon, fait à Chastillon, le 9 décembre 1659, signé Plessis Chastillon, folios 337-342 ; à cette pièce sont jointes deux pièces en papier, contenant deux procurations de l'avouant pour François Boidot, l'une du 10 décembre 1659 et l'autre du 20 janvier 1660, signées Plessis Chastillon. — **XXI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Louis Ricouer, sieur de Vitré, et de la terre, fief et seigneurie de Mont, tuteur naturel des enfants de lui et de damoiselle Marguerite Le Bourdais son épouse, homme lige du duché de Mayenne, à cause de son domaine, féage et appartenances de Mont en la paroisse de Moullay, fait à Mayenne, le 17 octobre 1659, signé Ricouer, folios 343-347. — **XXII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Baudron, marchand, sieur du Passoüer, fils et héritier de deffunts M^r. Michel Baudron, vivant avocat au siège du duché de Mayenne, et de Françoise Portais, son épouse, à foy lige, à cause de sa terre, fief et seigneurie du Passouer, située en la paroisse de Châtillon-sur-Colmont, signé J. Baudron, fait à Mayenne, le 6 août 1659, folios 349 à 352. — **XXIII.** Arrêt des gens tenant la barre ducale du duché pairie de Mayenne, pour le cardinal de Mazarin, maintenant la saisie faite par le procureur général fiscal du duché de la maison à l'enseigne du Lion d'Or, rue de Baudaye, en la ville de Mayenne, faute de devoir rendu, contre Jean Pattier, sieur de la Quantinière, qui prétendait que cette maison ne relevait aucunement du duché, mais du fief des Baudays, jusqu'à ce que les parties aient fait obéissance féodale à Monseigneur, à raison de ladite maison, fait à Mayenne, le 4 août 1660, folios 353-355. — **XXIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Pattier, sieur de la Quantinière, conseiller du roi, receveur du taillon en l'Élection de Mayenne, par une grande maison située en la rue de Baudaye à Mayenne, tenue à foy et

hommage lige, fait à Mayenne, en exécution de l'arrêt précité, le 11 août 1660, signé Patier, folios 357 à 359. — **XXV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par François Trillon, prêtre, homme lige à cause de son domaine des Prés, situé en la paroisse d'Andouillé, relevant nuement et prochainement du duché de Mayenne, fait à Mayenne le 17 décembre 1659, signé F. Trillon, folios 361 à 364. — **XXVI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Martin, greffier de la maréchaussée de Mayenne, au nom de François Martin, sieur du Bois, son frère, tuteur des enfants issus de lui et de deffunte Jeanne Guillin, son épouse, à foy et hommage simple du duché de Mayenne, à cause du fief de la Tricottière, autrement de la Penneterie ou des Bordeaux, situé dans la paroisse de Saint-Martin, proche de la ville de Mayenne, fait à Mayenne, le 10 mars 1661, signé J. Martin, folios 365-6. — **XXVII.** Aveu au cardinal Mazarin par noble Daniel Duboys, sieur de la Chablere, conseiller du roi, président au grenier à sel de Mayenne, à foy et hommage simple, à cause de sa seigneurie de la Massonnaye, haute et basse, Haut Mongounault, Renardaye et Melaye, autrement Haulte Egretaye, situés dans la paroisse de Montenay, sous la châtellenie d'Ernée, dépendant du duché de Mayenne, dont les sujets sont soumis aux rentes seigneuriales, fait à Mayenne le 1^{er} février 1661. Signé Du Boys – folios 367-368. — **XXVIII.** Fondation par messire Ambroise de Fontenailles, chevalier, seigneur d'Ivoy, Marigny, Surgon, Anthenaise, et lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, demeurant en sa maison seigneuriale de Marigny, paroisse de Notre-Dame d'Alexain, de certain service religieux ou prestimonie, pour être desservie en la chapelle de Marigny, dans l'église paroissiale de Placé, pour le prix de 6 000 livres, avec droit et patronage, présentation et nomination, totale disposition et provision de ladite prestimonie au seigneur d'Ivoy et à ses successeurs seigneurs de Marigny ; prière à monseigneur le duc de Mayenne et à ses successeurs de tenir la main à la célébration du service divin dans ladite prestimonie et d'y présenter un prêtre et de pourvoir à ladite prestimonie ou d'y faire pourvoir par leur procureur fiscal au duché de Mayenne en cas de manque ou négligence de présentation par les seigneurs de Marigny. Fait en la maison seigneuriale de Marigny, le 19 mars 1660 – folios 369-370. — **XXIX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par dame Gillette du Maz, femme civilement séparée quant aux biens d'avec messire René le Leurant, chevalier, seigneur de la Motte, son mari, à deux fois et hommages liges, à cause du duché de Mayenne, par le moyen du bailliage d'Ernée, des fiefs de Couhuron et de la Hamelinays, situés dans les paroisses de Saint-Pierre-des-Landes et de Juvigné, fait à Juvigné, le 27 avril 1660, signé Gillette du Mas, René Le Leurant, folios 371-2. — **XXX.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par messire Jean de Goué, Fougerolles, La Chapelle-sur-Yonne, Bichen, La Provostière, le Parc et les Plessis, à « homme de foy lige » sous la châtellerie de Pommain, à cause du duché de Mayenne, pour raison de sa terre et seigneurie de Fougerolles, fait par les notaires royaux du Mans et du Bourgnouvel, Le Blanc et Voisin, le 9 août 1659, signé de Goué, folios 373-385 ; à cette pièce est jointe une pièce sur papier contenant procuration par Jean de Goué, demeurant en son château de Goué, pour Jean Voisin, notaire royal à Bourgnouvel, à l'effet de faire l'aveu précité, 26 octobre 1659, signé de Goué. — **XXXI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jean Le Laboureur, conseiller et aumônier du roi, prieur du prieuré de Saint-Martin de Juvigné Montenadas (sic), membre dépendant du moustier de Saint-Serge (Serge) et Saint-Bac, près de la ville d'Angers, à foy et hommage lige, pour raison du prieuré de Juvigné, à cause du duché de Mayenne, par le moyen du bailliage d'Ernée, fait à Mayenne le 18 mai 1661, signé (deux fois) Le Laboureur, folios 387-389. — **XXXII.** « Aveu de Montaudin ». Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Charles de la Hautonnière,

chevalier, seigneur du lieu et de la châellenie de Montaudin, « à homme de foy lige », pour raison de cette seigneurie et des fiefs de la Belinière et des Antiquelières au regard du duché de Mayenne, fait à Mayenne, le 27 octobre 1659, signé Charles de la Hautonnière, folios 391-399. — **XXXIII.** Arrêt de réformation d'aveu, rendu par les gens tenant la barre ducale du duché pairie de Mayenne par monseigneur le duc Mazarin, contre messire Charles de la Hautonnière, qui, poursuivi et condamné pour rendre les obéissances féodales dues à cause de sa terre de Montaudin et des fiefs des Blinières, Ligertais. Guilmeaux et du Poirier Sauvage, aurait présenté ses aveux le 27 octobre 1659, aveux blâmés par le procureur général. L'aveu est réformé de la façon suivante : « ce faisant rayer le prétendu droit de chastellenie en sadicte terre de Montaudin, le droit de sceaux ès contrats d'aulnage et mesurage, ensemble celui de haute, basse et moyenne justice sinon pour tenir ses pleds et assises de trois en trois mois, pour se faire obéir par ses vassaux de ses droits seigneuriaux et féodaux et sans autre justice ordinaire et contentieuse, comme aussy l'avons condamné déclarer qu'il tient à foy et hommage lige de Monseigneur les rentes qu'il est fondé à prendre sur les fiefs des Blinières et employer auxdicts adveux les terres qui sont asservies auxdictes rentes et les noms de ceux qui les possèdent et d'employer le devoir de douze deniers au terme d'Angevine à la recepte de ce duché et sans y pouvoir aussy prétendre aucun droit de justice ordinaire et contencieuse ; avons pareillement condamné ledit de la Hautonnière rayer desdicts adveux la fondation dudit prieuré de Montaudin, ladite fondation appartenant à Monseigneur comme aiant été ledit prieuré fondé par ses prédécesseurs, seigneurs dudit duché, à la rétribution du service divin, et rayer des memes adveux la féodalité du presbitaire et temporel de ladite cure de Montaudin, laquelle appartient à Monseigneur comme estant des bienfaits de ses dicts prédécesseurs ». Prononcé à Mayenne le 6 avril 1661. Signé Le Page. Folios 401-2. — **XXXIV.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par François Le Gendre, comme procureur de messire Claude de la Corbière, conseiller du roi au parlement de Bretagne, à hommage lige, pour raison de son domaine de Chastenay Beuves, situé en la paroisse de Juvigné, fait à Mayenne, le 13 février 1660, signé Le Gendre, folios 403-5. — **XXXV.** Autre au même par les mêmes, pour raison du domaine de Chastenay Cornesse, relevant nuement et prochainement comme le précédent du duché de Mayenne, par le bailliage d'Ernée, même date et signature, folios 407-409. — **XXXVI.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Jacques de Biars, chevalier, seigneur de Saint-Georges-le-Gaultier et du fief de la suzerenneté dudit Saint-Georges, à foy lige, pour raison desdites choses, à hommage simple, sans aucun devoir ni redevance, fait à Mayenne, le 4 mars 1661, signé J. de Biars (deux fois), folios 411 à 416. — **XXXVII.** Aveu au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Urbain Terrard, sieur de Verrouseau, conseiller assesseur en la barre ducale du duché pairie de Mayenne, fils et héritier en partie de Jacques Terrard, Vincent Nocher, Jacques Foucqué et autres cohéritiers, à foy et hommage lige, à cause du fief et seigneurie de la Masionnière de Pillerie, relevant présentement du duché de Mayenne, par dépiéd de fief, fait à Mayenne, le 28 février 1661, signé Terrard, folios 417-420. — **XXXVIII.** Aveu au cardinal Mazarin, par messire Jean Louis de Vaudétard, conseiller et aumônier du roi, abbé prieur commendataire du prieuré de Montguyon et son annexe la Primaudière, à hommage lige, pour raison dudit prieuré et de ses biens dans les paroisses de Placé, Alexain, Saint-Germain-le-Guillaume, Chailland, Montenay, Juvigné, Vautorte, Coulombiers, Saint-Martin de Mayenne, Mayenne, Andouillé, Ernée, Saint-Denis-de-Gastines, Hercé, Lassay, Mouslay (Moullay), Commer, la Bazoge-Montpinçon, fait à Mayenne le 30 juin 1660, folios 421-433. A cette pièce sont jointes deux

procurations sur papier, données l'une à Philbert Sadot, receveur du prieur (11 juin 1659), l'autre au même, pour ratifier l'aveu fait antérieurement (18 juillet 1661), signées J.L. de Vaudétard, (qualifié dans ces pièces d'abbé de Montguyon). 1659-1664

[1 vol — In-folio - 433 folios parchemin, 8 pièces papier. 1659-1664.]

II 6*

Déclarations censuelles rendues au cardinal Mazarin pour biens tenus censivement du duché de Mayenne : 106 déclarations censuelles. Biens situés dans les paroisses de Châtillon, Vautorte, Placé et Saint-Georges-Boutavant. 1656-1657

I. Aveu¹² au cardinal Mazarin, duc de Mayenne, par Mathurin Le Couraier, avocat au parlement, et Jean Pechet des choses tenues par eux censivement à cause du duché de Mayenne, au lieu et aux environs de la Fosse, au fief de la Fosse Thibault, situé en la paroisse de Chastillon, dépendance du château et de la forêt de Mayenne, fait à Mayenne le 20 février 1657, signé M. Le Couraier et J. Pechet, folios 1 à 2. (note intercalée sur papier) : « Au registre relié en veau de la cotte 8^e de l'addition à l'inventaire du 10 9bre 1665 au feuillet 213 aveu rendu par René Dutertre chevalier seigr du Tertre de Mée etc. à Mgr le cardinal Mazarin, duc de Mayenne, pair de France, le 13 mars 1660 – Le lieu et domaine et appartenances de la Ville Limandin paroisse de Martigné – Ledit lieu contient 80 journaux de terre labourable, 2 maisons, granges et étables, une place d'étang en pré nommée le Passoir ». — **II.** « Déclaration des choses héritaux » tenues par Mathurin Precher, mari de Louise Goyet, Renée Guiotte veuve Pierre Hallier, mère et tutrice des enfants issus d'elle et du deffunt P. Hallier, Jean Martin, mari de Françoise Hallier, Jean Fourmond, curateur de François Hallier, Robert Gougeon, mari de Marie Goyet, Robert Goyet, Guillaume Froger, censivement, à cause du duché de Mayenne, du cardinal Mazarin, au lieu de la Huberdière et environs, au fief Petit Pas situé dans la paroisse de Chastillon, présenté aux plaids généraux du duché. Donné à Mayenne par devant nous Gilles de Goué, chevalier, sieur du Gué, juge général civil et ordinaire au duché, 27 février 1657, « de Goué » folios 3 à 6. — **III.** « Déclaration des choses héritaux » tenues par Maître Mathurin Le Courayer, avocat, Jean Prehu, André Polisse, Mathieu Mauguit, etc. censivement du cardinal Mazarin, à cause du duché de Mayenne, au lieu et environs de la Fosse, paroisse de Chastillon, au fief Geslin le Royer, dépendance du duché de Mayenne, présenté aux plds généraux du duché « de Goué », 27 février 1657 – folios 7 à 14.

NOTA. Toutes les déclarations censives qui suivent ont été faites au cardinal Mazarin, pour terres dépendant du duché de Mayenne et présentées aux plaids généraux du duché, à la date indiquée à la fin de chaque analyse.

IV. Déclaration des choses héritaux, tenues par René Rousseau Le Port à cause de sa femme Jeanne Geslin, Jean Le Moulinier Pillière à cause de Marguerite Laigneau, sa femme, M. Jean Geslin, prêtre, Michel Geslin, Jean Paris, etc. au lieu de la Torture, paroisse de Châtillon, au fief Faverier, 27 février 1657 « de Goué » folios 15 à 19.

NOTA. Toutes les déclarations censives qui suivent ont été présentées aux plaids généraux du duché à la date déjà indiquée et sont revêtues de la même signature « de Goué ».

¹² Déclaration.

V. Déclaration faite par Melaine Geslin, sieur de la Triconnière, René Rousseau, sieur du Pond, curateur spécial de Catherine Geslin ; Robert Perthuis, Charles du Roueil et Jean Gourdier, de biens situés paroisse de Chastillon au fief de la Mochinière, folios 21-2, 20 février 1657. — **VI.** Déclaration par René Caset, écuyer, sieur de la Grange, prévôt de Mayenne, François Langelier, mari de René Petit, Jean Lorieul pour biens situés aux environs du lieu de la Bretonnière, paroisse de Chastillon, au fief Bouton, 28 juillet 1657, folios 23 et 24. — **VII.** Déclaration par Robert Perthuis, Mathurin Rosset, Mathurin Lambert, mari de Françoise Perthuis, pour biens situés au fief au Pottier, paroisse de Chastillon, 20 février 1657, folios 25-26. — **VIII.** Déclaration par René Rousseau, curateur spécial de Catherine Geslin et de Melaine Geslin, pour biens situés au fief de la Mochinière dit Triconnière, paroisse de Chastillon, 20 février 1657, folios 26 bis et ter.

Nota : Toutes les déclarations qui suivent sont pour biens situés paroisse de Châtillon (sur Colmont), sauf déclaration contraire.

IX. Déclaration par André Polisse, Jean Préhu et Mathurin Aubin pour biens situés au fief Autor Le Royer, folios 27 à 30. — **X.** Déclaration par Robert Chevallier, sieur de Blozé, Renée Peschard, veuve M^{re} François Thoumin, sieur de Peroux, Jean Le Meulnier, sieur de la Pillière, Mathurin le Couroyer, sieur de la Fosse, avocat au siège du duché, François Launay, sieur de la Biochère, Charles du Rouail, etc., pour biens situés au fief Renault Geslin et aux Ribayes, folios 31-39. — **XI.** Déclaration par François Phelipot, mari de Guillemine Le Vannier, Jean Préhu, Mathurin Gaultier, Jean Gaultier, Mathurin Aubin, Jean Le Doyen, etc., pour biens situés au fief Amelot Hamon, 20 février 1657, folios 41 à 54 (les folios 55 à 60 manquent). — **XII.** Déclaration par François Launay, notaire royal, pour biens situés au lieu de la Mochinière, au fief de la Baillée Mochin, folios 61 à 63. — **XIII.** Déclaration par Pierre Couasnon, mari de Michel Guiottière, François Phelipot, François Feau, Charles Duroil, Jean Morin, etc., pour biens situés au lieu de la Heurtaudière, même fief, 5 mars 1657, folios 65 à 72. — **XIV.** Déclaration par Pierre Dauthion, père et tuteur de Perrinne Dauthion, pour biens situés au lieu de la Penneterie, au fief Alleaume Richard, folios 73-4. — **XV.** Déclaration par Jullien Garel pour biens situés aux environs du lieu de la Rousselière, au fief Robert-le-Cuillerier, 6 mars 1657, folios 45 et 46. — **XVI.** Déclaration par Jean Geslin, mari de Marguerite Rousseau, Pierre Travigné, Pierre Daution, Jean Robert, Jean Lestore, etc., pour biens situés au fief aux Rousseaux, folios 77-90. — **XVII.** Déclaration par Guillaume Le Pelletier, mari de Michelle Le Courayer, Jean Paris, Pierre d'Authion, Jean Roussignoul, curateur de Jeanne d'Authion, pour bien situés au fief Collet alias Vau Hamelin folios 91-93. — **XVIII.** Déclaration par Mathurine Le Vennier, veuve de Jean de la Touche, vivant écuyer, sieur de Beclepuis, tutrice de ses enfants pour biens situés au lieu de la Meltière, au fief Mellet Chantepie, 20 février 1657, folios 95 et 96. — **XIX.** Déclaration par Jean Le Doyen père, tuteur des enfants de lui et de défunte son épouse Roberte de Feau, Maistre Mathurin Le Courayer, avocat en parlement, Guillaume Le Pelletier, mari de Michelle Le Courayer, Julien Garel, Pierre Daution, Jean Preu, etc., pour biens situés au lieu du Pissot et de la Burelière, au fief Burel, folios 97 à 101. — **XX.** Déclaration par Robert Chevallier, sieur de Bloze, Jean Richeux, mari de Michelle Le Comte, fille de défunt Guillaume Le Comte, et de Perrinne Le Meulnier, Jean Esnault, Pierre Sinot, Jean Martigné, René Gasté Roullardière, etc., pour biens situés aux environs de Bourgonneau, an fief de la terre Chappel, 26 février 1657, folios 103-108. — **XXI.** Déclaration par M^e Louis Arnoul, prêtre, Mathurin Gaultier, Jullien Buffet, Mathurin Ringuet, Louis Gesbert, Jean Ronné, etc., pour biens situés au fief Oddet le Pottier (?), 23 février

1657, folios 109-113. — **XXII.** Déclaration par Mathurine Le Vennier, veuve de Jean de la Touche, vivant escuyer, sieur de Bellepine, pour ses enfants, Guillaume Houzé, Jean Garnier, mari de Françoise du Bourg, Guillaume Couasnon, Jean Berdin le jeune, Guillaume Chesnel, pour biens situés au lieu et environs de la Basse Meignerie et la Meltière, au fief Raoul Le Moygne, 20 février 1657, folios 115-118. — **XXIII.** Déclaration par Michel Geslin, Jacques Coupel, sieur de la Maison-Neufve, mari de damoiselle Anne de Chauvière, Jean Gaudron, sieur de Vieuchamp, Jean Le Meulnier, sieur de la Pillière, Nicolas Girard, etc., pour biens situés au lieu et environs des Bailles au fief au Barilier, folios 119 à 123. — **XXIV.** Déclaration par Jean Rosset, mari de Françoise Le Loup, François Langellier, pour biens dépendant du fief de la Baillée Rouesne, 27 février 1657, folios 125-128. — **XXV.** Déclaration par Macé Margotin, Adrian Choleil, Pierre Dinay, mari de Guillemine Rondau, pour biens dépendant du fief Michel de la Barre, paroisse de Vautorte, et par Michel Cazet, prêtre, pour biens situés au fief de l'Abbaye, même paroisse, au lieu de la Haute Hallerie, 17 juin 1657, folios 133-136 (les folios 129 à 132 sont restés blancs). — **XXVI.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, premier lieutenant de monseigneur le prévôt provincial du Maine, François de Monguéré, père et tuteur de Marie de Monguéré, Marin Pottier, mari de Françoise Roussigneul, pour biens situés à la Gastelière, paroisse de Vautorte, au fief Gastel, 2 juin 1657, folios 137-139. — **XXVII.** Déclaration par Macé Margottin, Françoise Gasté, pour biens situés au lieu et environs de la Hallerie, en la paroisse de Vautorte, au fief Hallier, solidairement avec les héritiers de Raoul Cazet, et par M^{re} Michel Cazet, prêtre, pour biens situés même paroisse, nommé champ du Her, champ du Milieu, champ du Frische (pièces de terre), folios 141-144 (1657) — **XXVIII.** Déclaration par messire Nicolas Bruslard (Brulard), conseiller du roi en tous ses conseils, premier président au parlement de Dijon, marquis de la Borde, baron des baronnies de Souberton, Courches et Malain, seigneur de Sainte Marie de Font Pouy (Poux), Ravilly, Memont, Savigné, Vautorte et autres lieux, représenté par M^e François de Monguerre, notaire royal, et autre déclaration par René Lefevre, écuyer, sieur des Loyères, chevalier du guet de la ville de Mayenne, pour biens situés à Vautorte, savoir : Nicolay Brulard pour le lieu de la Morinière, comme mari de dame Marie Cazet, et René Lefevre pour champ de la Croix, 3 juillet 1657, folios 145-147.

Nota. Les biens désignés ci-dessous sont situés paroisse de Vautorte, sauf désignation contraire.

XXIX. Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange (déjà indiqué), Jean Huschet, Jean Assiquot M^{re} Michel Marteau, procureur de Perrinne Clouet, dame de la Bergerie, Jean Baratte, pour biens situés à la Manonnière, au Rocher, au Cerisier, à la Mahaière, à la Trocardière, etc., 13 juin 1657, folios 149-152. — **XXX.** Déclaration par Jean Durand, Mathurin Gruffault (Ruffault), prêtre, Michel Landry, Jean Bougrain, Guillaume Garnier, etc., pour biens situés au fief Guillaume Dolbois, au lieu de la Porcherie, le 2 juin 1657, folios 153-158. — **XXXI.** Déclaration par Michelle Grangrie, Robert Goyet, Michel Landry, Robert Trouillet, pour biens situés au champ Gevraise, au champ Laigre, à la Vieuvillierie et à la Lorenserie, au fief Geffray Vieuville, et par François de Monguéré, procureur de Nicolas Brulard (déjà cité), pour biens situés à la Vieuvillière (ou Vieuvillierie), 3 juillet 1657, folios 159-165. — **XXXII.** Déclaration par Jean Durand, Robert Goyet, Michel Landry, François de Monguere, notaire, procureur de René Cazet, écuyer, sieur d'Aligny, conseiller du roi, trésorier de Tours, Jean

Mieuset, etc., pour biens situés à la Lorenerie¹³, et par le même Fr. de Monguere, procureur de Nicolas Brulard, pour biens situés à la Vieuvillière, 3 juillet 1657, folios 167 à 173. — **XXXIII.** Déclaration par Jean Durand, Magdelaine Veillon, veuve Jean Huneau, Guillaume Froger, Renée Guiotte veuve Pierre Hallier, etc., pour biens situés aux lieux et environs de la Grillardière, la Vieuvillière, la Lauransière et la Dallièrre, paroisse de Vautorte, Saint-Denis et Chastillon, au fief Jean Le Royer, 3 juillet 1657, folios 175-180. — **XXXIV.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, Jean Durand, sieur de la Dallerie, Jean Ruffaut, comme procureur de Jean de la Roë, Magdeleine Veillon, pour biens situés aux environs du lieu de la Morinière, au fief Louasson, 3 juillet et 14 août 1657, folios 181-185. — **XXXV.** Déclaration par Mathurin Ruffault, Pierre Dauthion, Julien Gasté, Marin Le Loup, etc., pour biens sis au lieu de la Pilvaindière et aux environs, au fief Pilvain Vincent, 29 mai 1657, folios 187-192. — **XXXVI.** Déclaration par Pierre Lottin, procureur de Guillaume Bailler Burlas, Françoise Chauvin, veuve Gervaise Le Conrayer, Guillaume Le Lavandier, procureur de François Assicot, Jean Huschet, etc., pour bien situés aux lieux et environs de la Coltière, fief du même nom, 13 juin 1657, folios 193-195. — **XXXVII.** Déclaration par Jean Mochin, Gilles et Mathurin Rosset, frères, Jean Tanquerel, procureur de Maître Richard Dubois, prêtre, Jean Morin, René Chesneau, Jean Racinais, etc., et François de Monguerre, procureur de René Cazet, sieur d'Aligny, conseiller du roi, trésorier général des finances à Tours, pour biens situés aux lieux et environs de la Jammetière, la Triconnière, le Houx et la Vallée du Pressouer, au fief Jamet le Forestier, et par Michel Cazet, prêtre, tant pour lui que pour ses cohéritiers de Raoul Cazet, son père, et par François de Monguerre, procureur de Nicolas Brulard, et par René Cazet, écuyer, sieur de la Grange, et Louis et Jeanne de la Pihorays, enfants et héritiers. De Jean de la Pihorais, escuyer, sieur de Souvigné, et de damoiselle Jeanne Le Vennier, son épouse, comparant par procureur, pour biens situés aux lieux et environs de la Gastelière et de la Triconnière, au fief Jamet Le Forestier, 16 juin, 17 juin, 13 juillet 1657, folios 217-220. — **XXXVIII.** Déclaration par Simon Girard, prêtre, curateur des enfants mineurs de Jean Girard, son frère, René Caset (Cazet), sieur de la Grange (déjà cité), M^e Louis Le Page, greffier en titre d'office du domaine du duché et pairie de Mayenne, mari de Claude Landais, Bouillon, etc., pour biens situés aux lieux et environs des Hautes Baillées, au fief Richard Nicole, 8 septembre 1657, folios 217-220. — **XXXIX.** Déclaration par les mêmes, plus Françoise Laigre, veuve Jean Feau, pour biens situés au même lieu, au fief Lereboisset, 18 septembre 1657, folios 221-222. — **XL.** Déclaration par les mêmes, sauf Françoise Laigre, pour biens situés au même lieu, au fief Archer, 30 novembre 1657, folios 323-6. — **XLI.** Déclaration de biens par François de Monguere, notaire royal, demeurant au bourg de Vautorte, situés aux lieux et environs de la Vrillièrre, au fief Avril, 26 juin 1657, folios 227-228. — **XLII.** Déclaration par M^{re} Jullian Gasté, prêtre, M^{re} Gasian Houdry, procureur de maître Pierre Larsonneau, sieur de la Charouzière et M^{re} François de Monguere, notaire royal, tant en son nom que comme Mari de Perrinne Gasté, pour biens situés au lieu et environs de la Morisière, au fief du même nom, 2 juin et 18 octobre 1657, folios 229-232. — **XLIII.** Déclaration par Jean Le Loup, Pierre Guillebry, Mathurin Hustier, Guillaume Barbé, René Martin, Marin Le Loup, pour biens sis au lieu de la Mahaière, au fief des Perriers, 9 juin 1657, folios 233-238. — **XLIV.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, François de Mongueré, notaire royal, Marin Le Loup, Jullian Rochereul, Mathurin Huchet, etc., pour biens situés à la

¹³ « Enregistré aux ples généraux de ce duché ... Donné à Mayenne par devant nous Gilles de Goué, écuyer, sieur du Gué, juge général civil et ordinaire au duché dudit lieu ... », 3 juillet 1657.

Mahaière, au fief au Mahès, 2 juin 1657, folios 239-244. — **XLV.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, François Perrier, procureur fiscal au duché de Mayenne, Pierre Guillebry, Jean Barate, René Petit, Michel Marteau, etc., pour biens situés au Barbeu et composant le fief de ce nom, 9 juin 1657, folios 245 à 250. — **XLVI.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, Jullian Berson, Michel Marteau, procureur de Perrinne Clouet, veuve de M^{re} Guillaume de la Rouillère, vivant sieur de la Bergerie, pour biens situés aux environs de la Guernière, au fief Guillaume Guérin, 29 août 1657, folios 251-253. — **XLVII.** Déclaration par Marie Mieuset, veuve Julian Ruffaut, comparant par Mathurin Ruffaut fils, Mathurine Marsollier, pour biens situés au lieu et environs de la Haute Hallerie, au fief Pierre de la Forest, 16 juin 1657, et encore par Michel Cazet, prêtre, pour lui et ses cohéritiers à la succession de son père Raoul Cazet, pour biens situés pareillement, 7 juin 1657, folios 255-258. — **XLVIII.** Déclaration par François Monguere, notaire royal, au nom de Nicolas Brulard, premier président au parlement de Dijon, baron de Malis, seigneur de Pontpavy et autres lieux, mari de dame Marie Cazet de Vautorte, pour pièces de terres situées au lieu et environs de la Cordière, au fief Guérin Guyard, 28 juin 1657, folios 259-260. — **IL.** Déclaration par messire Nicolas Brulard, premier président au parlement de Dijon, baron de Malain, représenté par François de Monguerré, pour biens situés au lieu et environs de la Grange, au fief Jean Cheufaine et Hamon Cheufaine, 3 juillet 1657, folios 261-264. — **L.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange (déjà cité), Jullian Gasté, prêtre, M^{re} François de Monguéré, René Le Gendre, sieur des Maiserais, Marin Pottier, Mathurin Moriri, etc., pour biens situés aux lieux et environs de la Farouere et du Rocher, au fief Fareul, 22 juin 1657, folios 265-270. — **LI.** Déclaration par Françoise Laigre, veuve Jean Frau, Guillaume Belot, Louis Coulange, Jean Morin, Jean Terquier, etc., pour biens situés au lieu et environs de la Boë, au fief au Tourneux, 2 juin 1657, folios 271-276. — **LII.** Déclaration par Georges Le Vannier, en son nom et comme procureur de René Le Gendre son beau-frère, Roberde Le Baron, veuve Adrian Cheux, Fabian Trouillet, pour biens situés au lieu et environs de la Colletière, au fief Collet Pitié, 7 juillet 1657, folios 277-279. — **LIII.** Déclaration par messire Nicolas Brulart, mari de dame Marie Cazet de Vautorte, René Cazet, sieur de la Grange, René Le Gendre, sieur du Mezeray, Michel Dreulin, mari de Jacquine Beauvais, pour biens situés au lieu et environs de la Jannotière au fief Maubourdaïs, 26 juin 1657, folios 281-282. — **LIV.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, Jehan Ruffaut, Jean de la Noë, père et tuteur des enfans de lui et de Roberde Le Lavandier, son épouse, etc., pour biens situés au lieu et environs du Mesnuil, au fief de Pierre du Mesnil, 13 juin et 14 août 1657, folios 283-292. — **LV.** Déclaration par René Cazet, sieur de la Grange, Jean Durand, Jean Roussigneul, Pierre Dauthion, Jean Racinaire, Jean Riffault, etc., pour biens situés au lieu et environs de la Tafforlière, aux fiefs des Tafforeaux et Raoul Hersend, 2 juin 1657, folios 293-298. — **LVI.** Déclaration par Jean Morin, mari de Françoise Hallier, Hierosme Coupel, père et tuteur naturel des enfans de lui et de Jeanne Le Crosnier, son épouse, Jean Bougrain, Julien Gasté, etc., pour biens situés au lieu et environs de la Blottière, au fief aux Belots, 2 juin 1657, folios 299 à 302. — **LVII.** Déclaration par François de Monguéré, notaire royal, au nom de René Cazet, sieur d'Aligny, pour biens situés au lieu et environs de la métairie du Moulin Neuf au fief de Guillaume Le Royer, 26 juin 1657, folios 303 à 305. — **LVIII.** Déclaration par René Cazet sieur de la Grange, prévôt de Mayenne, Louis Le Page, greffier du domaine du duché de Mayenne, mari de Claude Le Landais, Simon Girard, Robert Trouillet, Michel Roussigneul, Guillaume Garnier, pour biens situés au lieu et environs de la Rostièrre, proche les Hautes Baillées, au fief Rosset-Roquentin, 31 juillet

1657, folios 307-311. — **LVIII**. Déclaration par René Cazet sieur de la Grange, M^{re} François Perrin, procureur général du duché de Mayenne, Jean Baratte, Mathieu Gougeon, sergent du duché, mari de Julianne Morin, pour biens situés en partie proche le village de la Trotardière, et au village de Fizelière, au fief Hamache, 29 mai 1657, folios 311-313. — **LX**. Déclaration par Robert Le Baron pour biens situés au lieu et environs du gué de Maïenne, au fief Hautore, 2 juin 1657, folios 315-316. — **LXI**. Déclaration par Maître Jean Le Grois, prêtre, curé de Mayenne et doyen de cette ville, pour biens situés en la paroisse de Placé, au lieu et environs de la Belletière (Belletrie) au fief Bellet, 28 août 1657, folios 321-323 (les folios 317 à 320 sont restés en blanc). — **LXII**. Déclaration par Jean Secoue le jeune, Michel Barbe, mari de Marie Secoué et Adrienne Beauvais, pour biens situés aux environs de la Haute et Basse Verronnière, en la paroisse de Placé, au fief Verron, 23 mars 1657, folios 325-328.

Nota : tous les biens qui suivent sont sis dans la paroisse de Placé, sauf indication contraire.

LXIII. Déclaration par Magdelon de Vahais, écuyer, sieur dudit lieu, pour biens situés au fief de la Grange, au lieu et environs de la Roberdière, 31 juillet 1657, folios 329-333. — **LXIV**. Déclaration par Pierre Degoue (de Goué), écuyer, sieur de Moulinneuf, Noël Martin, prêtre, et Jean Huchet, pour biens situés au lieu et environs de la Rouerie, au fief au Royer Beaufeu, 12 juin 1657, folios 235-238. — **LXV**. Déclaration par messire Magdelon de Vahais, Raoule Le Tasseau, veuve Robert le Gros, vivant sieur de la Tournerie, Françoise Illend, veuve Georges Le Gendre, Melaine Geslin, Jean Ductil, pour biens situés au lieu de la Grange, au fief au Mercier de la Grange, 3 mars 1657, folios 339 à 344. — **LXVI**. Déclaration par Jean Secoué, pour biens situés au lieu et environs de la Fleurière, au fief Fleurier, 23 mars 1657, folios 345-346. — **LXVII**. Déclaration par Pierre de Goué, écuyer, sieur de Moulinneuf, et Jean Secoué, sieur de la Bidaudière, pour biens situés au fief Soucherel, au lieu et environs de la Bidaudière, 26 juin 1657, folios 347-348. — **LXVIII**. Déclaration par Perrine Guérin, veuve Richard Hamon, vivant sieur de la Bussonnière, tutrice de ses enfants, pour biens sis au lieu et environs de la Soucherie, au fief (des) Soucheliers, 23 mars 1657, folios 349 et 350. — **LXIX**. Déclaration par René Ginard, pour biens situés au lieu des Ridelières, au fief Riderel, 5 mars 1657, folios 351 et 352. — **LXX**. Déclaration par Jean Secoué, pour biens situés au lieu et environs de la Fleurière, au fief aux Pellisseaux, 5 mars 1657, folios 353 et 354. — **LXXI**. Déclaration par Pierre de Goué, sieur de Moulinneuf, pour biens situés au lieu et environs de la Moustre, au fief au Tourmeux (Tourneux), au fief au Meaux et au fief Reboulrier, 6 juin 1657, folios 355 à 358. — **LXXII**. Déclaration par Perrine Guérin, veuve de Richard Hamon, tutrice de ses enfants, pour biens situés au lieu et environs du village de la Gueraudière, au fief Benoist Burel, 23 mars 1657 folios 359 et 360. — **LXXIII**. Déclaration par Jean Secoué pour biens situés au lieu de la Bidaudière, au fief au Cornu, 23 mars 1657, folios 361-362. — **LXXIV**. Déclaration par Magdelon de Vahais (déjà cité) pour biens situés au lieu et environs de la Fourmondière, tenus de la seigneurie de Mayenne par le fief Fourmond Aubin, 31 juillet 1657, folios 363-364. — **LXXV**. Déclaration par messire André du Plessis, seigneur marquis de Chastillon, pour biens situés aux fiefs Autouzé (au Touzé), Roger Noel (Nouel), Raoul Hamon et la Rabinaize, 31 décembre 1657, folios 365 à 367. — **LXXVI**. Déclaration par Maître Jean Le Gros, curé de Mayenne, Maître Jean Deraut, prêtre, messire Ambroise de Fontenailles, seigneur d'Ivoy, Pierre Chevalier, sieur des Tesnières, Gervaise Le Maignen, procureur de la fabrice de Placé, etc., pour biens situés au lieu et environs de la Monnerie, au fief Mahé le Moulmier, 27 mars 1657, folios 368 à 374. — **LXXVII**. Déclaration par Jean Le Gros, curé de Mayenne, François de

Monguerré, mari de Perrinne Gasté, Jacqueline Barbe, veuve Jean Le Meignen, pour biens situés au lieu et environs de la Braudière, dans le fief de la Moustre Raoul Guittier, 5 mars 1657, folios 378 à 380. — **LXXVIII.** Déclaration par Guillaume Lelouable, procureur de M^r François Le Pineau, prêtre, curé de l’Huisserye, pour biens situés dans la paroisse de Saint-Georges Buttavant, tenus par le fief de Baille, 22 septembre 1657, folios 386 et 387 (Les folios 381 à 384 sont blancs) — **LXXIX.** Déclaration par François, Guillaume et Michel Les Tourneux, pour biens situés au lieu de la Gesnottière, en la paroisse de Saint-Georges, tenus par le fief de ce nom, 22 juin 1657, folios 388 et 389 (pièce incomplète.)

Nota. Tous les biens qui suivent sont situés dans la paroisse de Saint Georges Buttavant, sauf indication contraire.

LXXX. Déclaration par François, Guillaume et Michel Les Tourneux, pour biens situés au lieu de la Gesnottière, tenus du fief de ce nom, 22 juin 1657, folios 390 à 392. On lit en marge : « Cette déclaration a été blâmée par défaut de continence (contenance dudit fief) ». — **LXXXI.** Déclaration par Macé Degoué (de Goué), ancien juge au marquisat de Lassay, sieur de la Laugonnière, pour biens situés aux environs des Grois des Fontaines, et de Laugonnière, dans le fief Cohin Rouesné, 17 février 1657, folios 394 et 395. — **LXXXII.** Déclaration par Jean Touschard, curé de la paroisse de la Pellerinne, Jeanne et Noël Touschard, Jacques Jendry, Jullian Crestois, Jullian Gougeon, Jean Boesseau, pour biens dépendant en partie du fief Virlouvel, situés au lieu et environs de Virneau, 20 décembre 1657, folios 396 à 403. — **LXXXIII.** Déclaration par Robert Chevalier, sieur de Blosé, René Degasnen, Georges Le Bourdais, Guillaume Garnier, Jean Guérin, etc., pour biens dépendant du fief Virlouvel, situés au lieu et environs de Virneau, 19 décembre 1657, folios 404 à 409. — **LXXXIV.** Déclaration par Guillaume Garnier, Jacques Jary, Jean Gareau, Jean Guérin, Jean Mongondril, Julien Le Brun, etc., pour biens dépendant du fief Papouin, situés au lieu et environs de la Papouinière, 24 novembre 1657, folios 410-421. — **LXXXV.** Déclaration par Jean Gasté, seigneur et propriétaire d’héritages, etc., situés au lieu et environs de la Papouinière, folios 422-423 (Ce n’est qu’une annexe à l’acte précédent). — **LXXXVI.** Déclaration par René Degasneu, pour biens situés au lieu et environs de la Jubaudière, au fief Guesnier, 19 décembre 1657 folios 424-425. — **LXXXVII.** Déclaration par René Croulleau¹⁴, Jean Bienette, Marin Delacour, Michel Croulleau, Jean Gandais, René Degasnes, etc., pour biens situés au lieu et environs du Couchet, au fief Olivier du Picherel, 17 novembre 1656, folios 426-433. — **LXXXVIII.** Déclaration par Françoise Gandays, veuve Jean Trehet, dame propriétaire de la pièce de terre nommée Lanavril, au lieu et environs du Couchet, 14 février 1657, folio 434. — **LXXXIX.** Déclaration par Renée Fussot, veuve François Le Testard, vivant écuyer, sieur de Roussillon, mère et tutrice de Pierre Le Testard, écuyer, sieur de Roussillon pour biens situés au lieu du Rocher et aux environs et au fief La Roze des Fontaines, 12 décembre 1656, folios 436-437. — **LXXXX.** Déclaration par René Le Bourdais, sieur de Fresnay, juge général criminel au duché de Mayenne, et maire de la ville de Mayenne, Nicole Gougeon, veuve Jean Dubignon (Dubigeon), René Gault, Estienne Mesnage, René Le Rouge, René Tirouflet, etc., pour biens situés au lieu du Bas et Haut Launay Ricot, au fief Ricot, 17 novembre 1656, folios 438-441. — **LXXXXI.** Déclaration par Jean Viel, sieur de Torbechet, pour biens situés au lieu et environs de la Pichonnière, au fief Pichon, 26 mars 1657, folios 442-443. — **LXXXXII.** Déclaration par Georges Le Bourdais, Jean Gareau, René Baguelin, Pierre

¹⁴ Le nom, estropié en tête de l’acte, est rétabli à la fin. C’est René de Cornillau, d’une bonne famille de Mayenne. (Acte de comparution aux plaids.)

Cloleil, Julien Le Brun, René Moreau, etc., pour biens situés au lieu de la Baillée, dépendant du fief Bufferel, « avec la moytié d'une pièce de terre nommée le Champ de Laire qui a esté léguée à la confrairie des Trepassez à Contest qui n'a esté rendue avec nous par le procureur d'icelle » ; 24 avril 1657 ; à la fin, se trouve la déclaration faite au nom des Trepassez de Contest (boîte) par Ambroise Barbe, prêtre habitué en l'église de Contest, procureur de ladite boîte, 4 avril 1657, folios 444 à 449. — **LXXXXIII.** Déclaration par René Le Bourdais, sieur du Fresnay (déjà cité), pour biens situés au lieu et environs de la Haie Noierre, au fief Ernoul la Haie Noierre, « avec la haie, boyset et libertez » (servitudes), 11 janvier 1657, folios 450-451. — **LXXXXIV.** Déclaration par Michel Desaulnais, André Gourdier, comme mari de Marguerite Lomme et curateur des enfans issus d'elle et de son premier mari Charles Desauvoys, pour biens situés au lieu de la Chardonnière, 14 novembre 1656, folios 452-454. — **LXXXXV.** Déclaration par Jean Garreau, Guillaume Garnier, Jean Guérin, Jean Moullard et Guillaume Coupe, pour biens situés au lieu et environs de la Fosse Mesnage, au fief Michel de la Fosse, 19 décembre 1656, folios 456-458. — **LXXXXVI.** Déclaration par François de Bouessel, sieur de la Fourcherie, licencié ez loix, avocat au siège du duché de Mayenne, Michel et François les Barbes, pour biens situés au lieu de la Gautre, au fief de Vidamours, 17 novembre 1656, folios 460-461. — **LXXXXVII.** Déclaration par Guillaume Le Louable, procureur de Maître François Lepineau, curé de l'Huisserie, pour biens tenus par le fief Coquelin, 22 septembre 1657, folios 462-463. — **LXXXXVIII.** Déclaration par René Le Bourdais, sieur de Fresnay, pour biens dépendant du fief Barbot, situés au lieu de la Barbottière, 17 novembre 1656, folios 464-467. — **IC.** Déclaration par René Le Bourdais, sieur de Fresnay (déjà cité), Jean Moulard, Renée Gougeon, François Guiotte, Bernard Bouessée, pour biens situés au lieu et environs de l'Eveillardière du Bois, au fief Eveillard, 19 janvier 1657, folios 468-472. — **C.** Déclaration par Jean Viel, sieur de Torbéchet, pour biens situés au lieu et environs de la Petite Rouzerie, au fief Robert Rouzé, 26 mars 1657, folios 474-475. — **CI.** Déclaration par le même pour biens situés au lieu et environs de la Grande Rouzerie, au fief André Rouzé, même date, folios 476-478. — **CII.** Déclaration par René Le Bourdais (déjà cité), Bernard Boisée et Renée Gougeon, pour biens situés au lieu et environs de l'Eveillardière, au fief aux Brociers, 23 janvier 1657, folios 480-481. — **CIII.** Déclaration par René Le Bourdais, Jean Moulard, François Guyotte, Georges Le Bourdais, Jacques Papouin, pour lui et les enfans issus de lui et de défunte Anthoine de la Haie, sa femme, Juliane Garnier, etc., pour biens situés au lieu et environs du fief de Sonnatte, au même fief, 19 janvier 1657, folios 482-486 (pas de certificat de présentation aux plets). — **CIV.** Déclaration par Jean Viel (déjà cité) pour biens situés au lieu et environs de Sonnat et du Haut Hecq, au fief Sonnat, 26 mars 1657, folios 488 à 490. — **CV.** Déclaration par René Gonnet l'aîné, Marguerite Guérin, Etienne Guérin, Georges Le Bourdais, Michel Moulinaye, etc., pour biens situés au lieu et environs de la Gesberdière, au fief Gesbert, 21 novembre 1657, folios 492-498.

[1 volume in-folio, 499 feuillets parchemin, 1 pièce papier.]

Fin des Déclarations censuelles

C'est par suite d'une erreur qu'on a indiqué dans le titre 106 déclarations au lieu de 105.

Archives communales postérieures à 1790

SÉRIE D

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE

1 D – Conseil municipal

| | | |
|------------|---|-----------|
| 1 D 1*-16* | Registres des délibérations du conseil municipal. | 1792-1909 |
| 1 D 1* | 17 septembre 1792-7 thermidor an II | |
| 1 D 2* | 7 thermidor an II-16 fructidor an IV | |
| 1 D 3* | 18 fructidor an IV-4 prairial an VII | |
| 1 D 4* | 28 floréal an VII-14 prairial an IX | |
| 1 D 5* | 15 vendémiaire an IX-30 pluviôse an XIII | |
| 1 D 6* | 30 pluviôse an XIII-30 juillet 1814 | |
| 1 D 7* | 9 mars 1815-15 mai 1819 | |
| 1 D 8* | 1 ^{er} mai 1820-30 septembre 1831 | |
| 1 D 9* | 16 novembre 1831-9 décembre 1841 | |
| 1 D 10* | 13 décembre 1841-3 janvier 1847 | |
| 1 D 11* | 2 février 1847-9 août 1853 | |
| 1 D 12* | 13 septembre 1853-25 juillet 1861 | |
| 1 D 13* | 6 août 1861-6 février 1873 | |
| 1 D 14* | 13 février 1873-30 juin 1885 | |
| 1 D 15* | 23 octobre 1885-24 juin 1892 | |
| 1 D 16* | 27 juillet 1892-1 ^{er} mars 1909 | |

2 D – Actes de l'administration municipale

| | | |
|------------|--|--------------|
| 2 D 1* | Registre de déclarations diverses (engagements volontaire, plaintes, enregistrement de certificats, dépôt de faux assignats, etc.), 15 janvier 1790-15 germinal an VIII. | 1790-an VIII |
| 2 D 2* | « Registre des arrêtés, procès-verbaux et autres actes de la mairie de la ville de Mayenne » (25 messidor an XIII-14 mars 1815). | an XIII-1815 |
| 2 D 3* | « Registre des délibérations et arrêtés de la mairie de la ville de Mayenne » (30 juin 1815-30 mars 1822). | 1815-1822 |
| 2 D 4* | « Registre destiné à inscrire les arrêtés, avis et autres actes de la mairie de la ville de Mayenne » (14 mai 1822-31 décembre 1841). | 1822-1841 |
| 2 D 5*-13* | Registres de correspondance. | an IV-1893 |
| 2 D 5* | 21 pluviôse an IV-29 frimaire an V | |
| 2 D 6* | 30 frimaire an V-28 germinal an VI | |
| 2 D 7* | 16 mai 1809-8 avril 1811 | |
| 2 D 8* | 30 avril 1825-18 janvier 1839 | |
| 2 D 9* | 28 mars 1839-31 décembre 1851 | |
| 2 D 10* | 6 janvier 1852-3 décembre 1873 | |
| 2 D 11* | 4 décembre 1873-18 novembre 1882 | |
| 2 D 12* | 18 novembre 1882-29 juillet 1887 | |
| 2 D 13* | 1 ^{er} août 1887-3 janvier 1893 | |

3 D – Administration de la commune

- 3 D 1 Archives communales : inventaire analytique des archives des XVII^e et XVIII^e siècles par A. de Martonne (1 volume manuscrit avec table, s.d.).
v. 1880

SÉRIE E

ÉTAT CIVIL

| | | |
|--------|---|-----------|
| E 1-94 | Registres d'état civil. | 1793-1858 |
| E 1 | N. janvier-avril 1793 | |
| E 2 | N. avril-octobre 1793 | |
| E 3 | N. brumaire-pluviôse an II | |
| E 4 | M. janvier-juin 1793 | |
| E 5 | M. juillet 1793-pluviôse an II | |
| E 6 | D. janvier-avril 1793 | |
| E 7 | D. avril-septembre 1793 | |
| E 8 | D. septembre-octobre 1793 | |
| E 9 | D. brumaire-pluviôse an II | |
| E 10 | N. pluviôse-jours complémentaires an II | |
| E 11 | M. pluviôse-jours complémentaires an II | |
| E 12 | D. pluviôse-jours complémentaires an II | |
| E 13 | N. an III | |
| E 14 | M. an III | |
| E 15 | D. an III | |
| E 16 | N. an IV | |
| E 17 | M. an IV | |
| E 18 | D. an IV | |
| E 19 | N. an V | |
| E 20 | M. an V | |
| E 21 | D. an V | |
| E 22 | N. an VI | |
| E 23 | M. an VI | |
| E 24 | D. an VI | |
| E 25 | N. an VII | |
| E 26 | M. an VII | |
| E 27 | D. an VII | |
| E 28 | N. an VIII | |
| E 29 | M. an VIII | |
| E 30 | D. an VIII | |
| E 31 | N. an IX | |
| E 32 | M. an IX | |
| E 33 | D. an IX | |
| E 34 | N. an X | |
| E 35 | M. an X | |
| E 36 | D. an X | |
| E 37 | N. an XI | |
| E 38 | M. an XI | |
| E 39 | D. an XI | |
| E 40 | NMD. an XII | |
| E 41 | NMD. an XIII | |
| E 42 | NMD. an XIV-1806 | |
| E 43 | NMD. 1807 | |
| E 44 | NMD. 1808 | |

E 45 NMD. 1809
E 46 NMD. 1810
E 47 NMD. 1811
E 48 NMD. 1812
E 49 NMD. 1813
E 50 NMD. 1814
E 51 NMD. 1815
E 52 NMD. 1816
E 53 NMD. 1817
E 54 NMD. 1818
E 55 NMD. 1819
E 56 NMD. 1820
E 57 NMD. 1821
E 58 NMD. 1822
E 59 NMD. 1823
E 60 NMD. 1824
E 61 NMD. 1825
E 62 NMD. 1826
E 63 NMD. 1827
E 64 NMD. 1828
E 65 NMD. 1829
E 66 NMD. 1830
E 67 NMD. 1831
E 68 NMD. 1832
E 69 NMD. 1833
E 70 NMD. 1834
E 71 NMD. 1835
E 72 NMD. 1836
E 73 NMD. 1837
E 74 NMD. 1838
E 75 NMD. 1839
E 76 NMD. 1840
E 77 NMD. 1841
E 78 NMD. 1842
E 79 NMD. 1843
E 80 NMD. 1844
E 81 NMD. 1845
E 82 NMD. 1846
E 83 NMD. 1847
E 84 NMD. 1848
E 85 NMD. 1849
E 86 NMD. 1850
E 87 NMD. 1851
E 88 NMD. 1852
E 89 NMD. 1853
E 90 NMD. 1854
E 91 NMD. 1855
E 92 NMD. 1856
E 93 NMD. 1857
E 94 NMD. 1858

E 95-96 Registres d'inscription des divorces, oppositions et publications de mariages. an II-an III

E 95 an II
E 96 an III

- E 97-105 Publications de mariages. an V-1814
- E 97 an V
 E 98 an VI
 E 99 1808
 E 100 1809
 E 101 1810
 E 102 1811
 E 103 1812
 E 104 1813
 E 105 1814
- E 106 État civil : observations sur la vérification des registres (1862-1885),
 circulaires et instructions intéressant la rédaction des actes (1844-1900),
 extrait d'un jugement de rectification d'acte (1905). 1844-1905

SÉRIE H

AFFAIRES MILITAIRES

1 H – Recrutement

- 1 H 1* Registre des enrôlements volontaires (15 juin 1791-19 frimaire an XI).
 [tête bêche : registre pour servir aux déclarations des citoyens qui ont des
 bois pour servir aux fortifications de la commune de Mayenne, 2 ventôse
 an IV]. 1791-an XI
- 1 H 2* Registre des enrôlements volontaires (1^{er} nivôse an XI-21 mars 1830).
 an XI-1830

3 H – Garde nationale et sapeurs-pompiers

- 3 H 1* Conseil de discipline de la Garde nationale : registre des minutes de
 jugements (folios 1 à 13 : 4 décembre 1816-1^{er} septembre 1818. A la
 suite : registre des enrôlements volontaires (folios 14 à :36 : 21 mars
 1831-6 juin 1832). A la suite : enregistrement des passeports (folios 52 à
 135 : 1841-1868). A la suite : inscription des livrets d'ouvriers (folios 166
 verso à 230 verso : 1841-1843). 1816-1868
- 3 H 2* Garde nationale : registre d'inscription. [1840]-[1847]

SÉRIE K

ÉLECTIONS ET PERSONNEL

1 K – Élections

- 1 K 1* Registre civique (folios 1 à 56 : an V-an VI). A la suite : Inscription des
 militaires voyageant sous l'escorte de la gendarmerie (folio 58, 1806).
 [Tête-bêche : extraits du registre des arrêtés du conseil de préfecture de la
 Mayenne, 1811-1812]. an V-1812
- 1 K 2 Listes électorales et du jury (1 imprimé). 1844-1846

1 K 3 Tribunal de commerce : listes électorales. 1849-1851

SÉRIE L

FINANCES DE LA COMMUNE

1 L – Comptabilité

1 L 1* Registre des dépenses du bureau de la municipalité. 1790-an IX

SÉRIE R

INSTRUCTION PUBLIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS

1 R – Instruction publique

1 R 1* Registre d'inscription des instituteurs et institutrices. an II-an IV



Table des matières

Archives communales antérieures à 1790

| | |
|--|-----------|
| SÉRIE AA – ACTES CONSTITUTIFS ET POLITIQUES DE LA COMMUNE | 1 |
| SÉRIE BB – ADMINISTRATION COMMUNALE | 5 |
| SÉRIE CC – FINANCES, IMPÔTS ET COMPTABILITÉ | 11 |
| SÉRIE GG – CULTES, INSTRUCTION PUBLIQUE, ASSISTANCE PUBLIQUE..... | 15 |
| <i>Registres paroissiaux :</i> | |
| <i>Notre-Dame.....</i> | <i>15</i> |
| <i>Saint-Martin</i> | <i>17</i> |
| SÉRIE HH – AGRICULTURE, INDUSTRIE, COMMERCE | 20 |
| SÉRIE II – DOCUMENTS DIVERS | 21 |

Archives communales postérieures à 1790

| | |
|---|-----------|
| SÉRIE D – ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE | |
| <i>1 D – Conseil municipal</i> | <i>46</i> |
| <i>2 D – Actes de l'administration municipale</i> | <i>46</i> |
| <i>3 D – Administration de la commune.....</i> | <i>47</i> |
| SÉRIE E – ÉTAT CIVIL..... | 47 |
| SÉRIE H – AFFAIRES MILITAIRES | |
| <i>1 H – Recrutement.....</i> | <i>49</i> |
| <i>3 H – Garde nationale et sapeurs-pompiers.....</i> | <i>49</i> |
| SÉRIE K – ÉLECTIONS ET PERSONNEL | |
| <i>1 K – Élections</i> | <i>49</i> |
| SÉRIE L – FINANCES DE LA COMMUNE | |
| <i>1 L – Comptabilité</i> | <i>50</i> |
| SÉRIE R- INSTRUCTION PUBLIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS | |
| <i>1 R – Instruction publique.....</i> | <i>50</i> |